

Remboursement des crédits de TVA en RDC : enjeux de neutralité, climat des affaires et transition vers une fiscalité intérieure moderne

Neutralité fiscale, remboursement des crédits TVA et modernisation du système fiscal congolais

Jun 2026

FACTURE

Designation	Montant (USD)	TVA (16%)	Total (USD)
Biens	50.000	8.000	58.000
Services	25.000	4.000	29.000
Prestations	10.000	1.600	11.600
Conseil	5.000	800	5.800
Logistique			
Autres charges	190.000	30.400	220.400
TOTAL		90.400	
CREDIT DE TVA		190.000	
MONTANT A PAYER			

ANALYSE DES CREDITS DE TVA

Evolution mensuelle





Blaise MBATSHI
Country Senior Partner
& Managing Director
Email : blaise.mbatshi@bdo-ea.com



Elisée KILUBA
Managing Partner
Email : elisee.kiluba@bdo-ea.com



Yves AWA MUGUMA
Advisory Supervisor
Email : yves.awa@bdo-ea.com

Résumé exécutif

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est devenue l'un des principaux piliers de la mobilisation des recettes intérieures en République démocratique du Congo (RDC). Les recettes TVA réalisées sont passées de 932,5 milliards CDF en 2013 à 5.904,8 milliards CDF en 2025, tandis que la part de la TVA intérieure dans les recettes TVA totales est passée de 40,7% à 63,1% sur la même période. Malgré cette progression en valeur absolue, le poids de la TVA dans les recettes intérieures est passé de 26,5% en 2013 à 19,4% en 2025, illustrant l'évolution plus large de la structure des finances publiques congolaises. Cette dynamique traduit la montée en puissance progressive de la fiscalité intérieure dans un contexte marqué par les besoins croissants de financement public, la modernisation du système fiscal et les perspectives d'intégration commerciale régionale liées à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Toutefois, l'efficacité économique de la TVA dépend largement de sa neutralité. Cette neutralité repose notamment sur le bon fonctionnement du mécanisme de déduction ainsi que sur le remboursement effectif des crédits TVA. Lorsque les remboursements deviennent insuffisants, irréguliers ou peu prévisibles, la TVA peut progressivement devenir une charge implicite pour les entreprises, affecter leur trésorerie, accroître le coût du capital et réduire la compétitivité des secteurs fortement exportateurs ou à forte intensité d'investissement. En RDC, cette problématique revêt une importance particulière dans plusieurs secteurs stratégiques, notamment le secteur minier, où les investissements élevés, l'importance des importations d'équipements et l'orientation exportatrice génèrent des crédits TVA structurels. Dans le même temps, les paiements effectifs de crédits TVA demeurent limités : ils représentaient encore 26,5% des recettes TVA réalisées en 2015 contre seulement 0,5% en 2025. La note met également en évidence les interactions entre crédits TVA, exonérations fiscales et dépenses fiscales. En 2024, le manque à gagner associé à la TVA est estimé à environ 3.005,9 milliards CDF, soit près de 43% des dépenses fiscales identifiées. Le secteur minier représente à lui seul près de 62,5% de ce manque à gagner TVA, illustrant le rôle central des arbitrages entre remboursements, exonérations et mobilisation des recettes publiques dans le principal secteur exportateur du pays. Cette note analyse les principaux enjeux économiques, budgétaires et institutionnels liés au remboursement des crédits TVA en RDC. Elle examine l'évolution récente des recettes TVA, la transformation de leur structure entre TVA intérieure et TVA à l'importation, les crédits TVA budgétisés et exécutés, les interactions avec les dépenses fiscales ainsi que les principaux défis de modernisation administrative et de transition fiscale. L'analyse montre que le remboursement des crédits TVA ne constitue pas un avantage accordé aux entreprises, mais une condition essentielle de neutralité économique, de crédibilité fiscale et d'amélioration durable du climat des affaires. Dans le contexte de la ZLECAf, de la digitalisation fiscale et du renforcement progressif de la fiscalité intérieure, l'amélioration du fonctionnement de la TVA pourrait ainsi devenir l'un des principaux leviers de transformation des finances publiques congolaises et d'accompagnement de la transition vers un modèle fiscal davantage fondé sur les activités domestiques et la consommation intérieure.

Mots-clés : TVA ; crédits TVA ; remboursement ; neutralité fiscale ; climat des affaires ; dépenses fiscales ; fiscalité intérieure ; ZLECAf ; RDC.

Points clés - Remboursement des crédits de TVA en RDC

- ▶ Les recettes de TVA réalisées sont passées de 932,5 milliards CDF en 2013 à 5.904,8 milliards CDF en 2025, confirmant le rôle croissant de la TVA dans la mobilisation des recettes intérieures
- ▶ La structure des recettes TVA s'est progressivement transformée : la part de la TVA intérieure est passée de 40,7% des recettes TVA en 2013 à 63,1% en 2025, traduisant une montée en puissance de la fiscalité domestique
- ▶ Les crédits TVA constituent un mécanisme normal de neutralité fiscale, particulièrement important dans les secteurs fortement exportateurs et intensifs en capital, notamment le secteur minier
- ▶ Les remboursements effectifs demeurent limités : les paiements de crédits TVA représentaient encore 26,5% des recettes TVA réalisées en 2015 contre seulement 0,5% en 2025
- ▶ Les dépenses fiscales liées à la TVA restent importantes, avec un manque à gagner estimé à 3.005,9 milliards CDF en 2024, soit environ 43% des dépenses fiscales totales identifiées
- ▶ Le manque à gagner associé au Code minier est passé de 734,9 milliards CDF en 2022 à 2.243,6 milliards CDF en 2024, soit près de 32% des dépenses fiscales totales ; la TVA représente à elle seule 1.878,1 milliards CDF, soit 83,7% du manque à gagner minier et 62,5% du manque à gagner TVA total
- ▶ Lorsque les remboursements deviennent insuffisants ou peu prévisibles, les exonérations peuvent apparaître comme un mécanisme alternatif permettant d'éviter l'accumulation de créances sur l'État, au risque de fragmenter progressivement l'assiette taxable
- ▶ Dans le contexte de la ZLECAf, la digitalisation fiscale, l'interconnexion DGI-DGDA, le renforcement de la facture normalisée et l'amélioration des mécanismes de remboursement apparaissent comme des leviers stratégiques pour renforcer simultanément la mobilisation des recettes intérieures, la neutralité fiscale et le climat des affaires



Table des matières

Introduction générale	5
1 La TVA comme pilier croissant des finances publiques	7
1.1 Architecture générale de la TVA congolaise	7
1.2 Dynamique des recettes TVA en RDC	10
2 Crédits TVA et environnement des affaires	13
2.1 Les crédits TVA : logique économique et fonctionnement	13
2.2 Accumulation des crédits TVA et contraintes budgétaires	15
3 Dépenses fiscales et fragmentation du système de TVA	18
3.1 Les dépenses fiscales liées à la TVA	19
4 Quels défis pour la TVA congolaise ?	23
4.1 Modernisation et élargissement de l'assiette	23
4.2 Perspectives et réformes futures	25
Conclusion générale	28
Sources	30
Sigles et abréviations	30
A Annexes statistiques	31
A.1 Annexe 1. Évolution des recettes TVA prévues et réalisées	31
A.2 Annexe 2. Structure des recettes TVA	31
A.3 Annexe 3. Crédits TVA votés et paiements effectifs	32
A.4 Annexe 4. Crédits TVA rapportés aux recettes TVA	32
A.5 Annexe 5. Dépenses fiscales liées à la TVA	33
A.6 Annexe 6. Dépenses fiscales minières liées à la TVA	33
A.7 Annexe 7. Principales réformes récentes relatives à la TVA	33
A.8 Annexe 8. Cadre réglementaire simplifié du remboursement des crédits TVA	34
A.9 Annexe 9. Délais indicatifs de remboursement selon le profil de risque	35
A.10 Annexe 10. Fonctionnement simplifié du compte "TVA remboursable"	35
A.11 Annexe 11. Principales catégories éligibles au remboursement des crédits TVA	36
À propos des auteurs	

Introduction générale

La mobilisation des recettes intérieures constitue aujourd'hui l'un des principaux défis des finances publiques dans les pays en développement. Dans un contexte marqué par l'augmentation des besoins de financement public, les contraintes budgétaires croissantes, les enjeux d'endettement et les transformations du commerce international, la capacité des États à mobiliser durablement des ressources domestiques apparaît comme une condition essentielle de soutenabilité budgétaire et de financement du développement.

La présente note analyse les principaux enjeux économiques, budgétaires et fiscaux liés à la TVA en RDC, avec un accent particulier sur le remboursement des crédits TVA. Elle examine l'évolution récente des recettes de TVA, les problématiques associées aux crédits TVA et à leur remboursement, les interactions avec les dépenses fiscales ainsi que les principaux défis de réforme et de modernisation du système.

L'analyse met également en perspective les enjeux futurs de transition progressive vers une fiscalité davantage centrée sur les activités domestiques et la consommation intérieure, dans un contexte marqué par les transformations du commerce régional, la digitalisation des administrations fiscales et les besoins croissants de financement du développement. Elle souligne également que la qualité des mécanismes de remboursement des crédits TVA est souvent considérée, à l'échelle internationale, comme un indicateur important de performance de l'administration fiscale, de prévisibilité du cadre réglementaire et de qualité du climat des affaires.

En République démocratique du Congo (RDC), cette problématique revêt une importance particulière. Malgré une croissance économique soutenue portée principalement par le secteur minier, le niveau de mobilisation fiscale demeure relativement faible au regard du potentiel économique du pays. Les recettes publiques restent fortement dépendantes des prélèvements aux frontières, des ressources extractives et d'un nombre limité de grandes entreprises formelles, tandis que l'importance du secteur informel, les nombreuses exonérations fiscales et les contraintes administratives limitent encore l'élargissement de l'assiette fiscale.

Dans ce contexte, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) occupe une place importante dans l'architecture des finances publiques congolaises. Introduite en remplacement de l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires (ICA), elle constitue aujourd'hui l'un des principaux instruments de mobilisation des recettes fiscales intérieures. Les recettes de TVA réalisées sont passées d'environ 932,5 milliards CDF en 2013 à plus de 5.904 milliards CDF en 2025, même si leur poids relatif dans les recettes intérieures a fluctué sur la période, passant de 26,5% en 2013 à 19,4% en 2025.

TVA en RDC en quelques chiffres

- ▶ 5.904,8 milliards CDF de recettes TVA réalisées en 2025 contre 932,5 milliards CDF en 2013 ;
- ▶ 63,1% des recettes TVA proviennent désormais de la TVA intérieure contre 40,7% en 2013 ;
- ▶ Les remboursements effectifs de crédits TVA ne représentaient que 0,5% des recettes TVA réalisées en 2025 ;
- ▶ Le manque à gagner associé à la TVA est estimé à 3.005,9 milliards CDF en 2024, soit environ 43% des dépenses fiscales identifiées ;
- ▶ Le secteur minier représente à lui seul près de 62,5% du manque à gagner total de TVA recensé en 2024.

La montée en puissance de la TVA en valeur absolue s'inscrit dans un contexte de transformation progressive des systèmes fiscaux dans les pays en développement. Historiquement, de nombreux États africains ont largement fondé leurs recettes sur la fiscalité douanière et les taxes à l'importation, en raison notamment de la facilité relative de collecte aux frontières. Toutefois, l'approfondissement de l'intégration commerciale régionale, la mise en œuvre progressive de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la réduction attendue des barrières tarifaires devraient progressivement réduire la contribution relative des recettes de porte dans plusieurs économies africaines.

Dans cette perspective, le renforcement de la fiscalité intérieure apparaît comme un enjeu stratégique majeur. La TVA, en raison de son assiette large, de son rendement potentiellement élevé et de sa compatibilité avec l'ouverture commerciale, est souvent présentée comme l'un des principaux instruments susceptibles d'accompagner cette transition fiscale. Son rôle doit toutefois être apprécié à la fois en niveau absolu, en part relative dans les recettes publiques et au regard de la qualité de son fonctionnement économique.

Cependant, si la TVA présente des avantages importants en matière de rendement et de modernisation fiscale, son fonctionnement soulève également plusieurs défis économiques, budgétaires et administratifs. La neutralité théorique de la TVA repose notamment sur l'existence effective des mécanismes de déduction et de remboursement des crédits TVA. Or, dans plusieurs pays en développement, les difficultés de remboursement, les contraintes de trésorerie publique, les nombreuses exonérations et la fragmentation de l'assiette fiscale limitent souvent le fonctionnement optimal du système.

En RDC, ces enjeux prennent une importance particulière dans certains secteurs fortement exportateurs ou à forte intensité d'investissement, notamment le secteur minier, où les entreprises peuvent accumuler d'importants crédits TVA. Les délais, limitations ou incertitudes de remboursement peuvent alors générer des tensions de trésorerie, affecter les investissements et contribuer à alimenter les demandes de régimes dérogatoires ou d'exonérations spécifiques.

Parallèlement, les dépenses fiscales associées à la TVA occupent une place croissante dans le débat budgétaire congolais. Les exonérations sectorielles, les régimes spéciaux, les conventions particulières et les mécanismes dérogatoires représentent des montants significatifs de manque à gagner fiscal et contribuent à fragmenter progressivement l'assiette taxable. Cette situation soulève des interrogations importantes en matière d'efficacité économique, de soutenabilité budgétaire, de transparence fiscale et de neutralité concurrentielle.

Message clé

Les recettes de TVA ont fortement progressé en valeur absolue en RDC, passant d'environ 932,5 milliards CDF en 2013 à plus de 5.904 milliards CDF en 2025. Toutefois, leur poids relatif dans les recettes intérieures demeure fluctuant, passant de 26,5% en 2013 à 19,4% en 2025. La soutenabilité du rôle de la TVA dépendra donc moins de sa seule progression nominale que de la qualité de son fonctionnement, de la crédibilité des remboursements de crédits TVA et de la capacité à préserver une assiette large et relativement neutre.

1. La TVA comme pilier croissant des finances publiques

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) occupe une place croissante dans les finances publiques congolaises. Introduite en remplacement de l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires (ICA), elle constitue aujourd'hui l'un des principaux instruments de mobilisation des recettes intérieures. Son importance tient à la fois à son potentiel de rendement, à son assiette relativement large et à sa compatibilité avec une économie progressivement plus ouverte aux échanges régionaux et internationaux.

En RDC, la montée en puissance de la TVA s'inscrit dans un contexte de transition fiscale. Comme dans plusieurs pays en développement, les recettes publiques ont historiquement reposé sur une combinaison de fiscalité de porte, de prélèvements liés aux ressources naturelles et de taxation d'un nombre limité de grandes entreprises formelles. La mise en œuvre progressive de la ZLECAf devrait réduire à moyen terme la contribution relative des recettes de porte et renforcer l'importance stratégique de la fiscalité intérieure. Dans cette perspective, la TVA apparaît comme un instrument central de modernisation du système fiscal.

Les données budgétaires confirment cette tendance. Les recettes TVA réalisées sont passées d'environ 932,5 milliards CDF en 2013 à plus de 5.904 milliards CDF en 2025, traduisant à la fois l'expansion de l'activité économique formelle, l'amélioration relative du recouvrement et le rôle croissant de la consommation dans la mobilisation des recettes publiques.

1.1. Architecture générale de la TVA congolaise

1. Principes généraux de la TVA

La TVA est un impôt général sur la consommation. Elle repose sur un mécanisme de taxation fractionnée le long de la chaîne de production et de distribution. Chaque entreprise assujettie collecte la TVA sur ses ventes et déduit la TVA payée sur ses achats, ses consommations intermédiaires ou ses investissements. En principe, seule la valeur ajoutée effectivement créée à chaque étape est taxée.

Ce mécanisme distingue la TVA des anciens impôts cumulatifs sur le chiffre d'affaires, qui pouvaient générer des effets de taxation en cascade. Dans un système de TVA pleinement fonctionnel, la charge finale de l'impôt repose sur le consommateur final, tandis que les entreprises jouent essentiellement un rôle de collecteurs pour le compte de l'État.

La neutralité constitue donc l'un des principes fondamentaux de la TVA. Cette neutralité suppose que les entreprises puissent déduire la TVA supportée en amont et, lorsque cette TVA déductible excède la TVA collectée, obtenir le remboursement du crédit correspondant. Sans ce mécanisme, la TVA peut progressivement devenir une taxe implicite sur l'investissement, les exportations et les activités formelles. Cette caractéristique explique pourquoi les mécanismes de remboursement des crédits TVA sont généralement considérés comme un élément constitutif du système de TVA lui-même et non comme un avantage fiscal accordé à certaines entreprises.

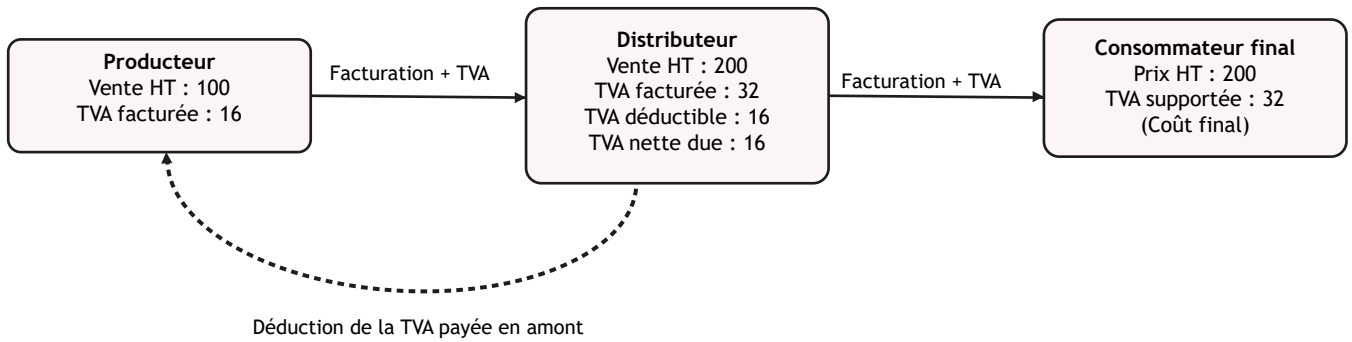


FIGURE 1 - Illustration simplifiée du mécanisme de TVA et de la déduction fiscale

Dans cet exemple simplifié, le producteur facture une TVA de 16 sur une vente de 100. Le distributeur collecte ensuite une TVA de 32 sur sa vente au consommateur final, mais déduit les 16 déjà payés au producteur. Il ne reverse donc que 16 à l'administration fiscale. Au total, l'État perçoit 32, soit exactement la TVA supportée par le consommateur final. Ce mécanisme de déduction garantit la neutralité de la TVA pour les entreprises et explique l'importance des remboursements lorsque la TVA déductible devient durablement supérieure à la TVA collectée.

Dans les pays en développement, la TVA joue également un rôle particulier en raison de l'importance des importations dans la structure de consommation et de production. Une part significative de la TVA est souvent collectée aux frontières, ce qui facilite son recouvrement dans des économies marquées par une forte informalité. Toutefois, cette caractéristique pose aussi un défi de transition : à mesure que les économies s'intègrent davantage au commerce régional, la capacité à collecter efficacement la TVA intérieure devient déterminante.

Message clé

La neutralité constitue le principal fondement économique de la TVA. Le remboursement des crédits TVA n'est donc pas une mesure de soutien aux entreprises, mais une condition normale de fonctionnement du système. Lorsque ces remboursements deviennent insuffisants ou imprévisibles, la TVA peut progressivement se transformer en coût de production et affecter l'investissement, les exportations et la compétitivité.

2. Cadre juridique et institutionnel

Le régime de TVA applicable en RDC repose principalement sur l'Ordonnance-Loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, intégrée au Code des impôts et régulièrement modifiée par les lois de finances successives. Ce cadre fixe les règles relatives au champ d'application de la TVA, aux opérations imposables, aux exonérations, au droit à déduction, aux obligations déclaratives ainsi qu'aux mécanismes de remboursement des crédits TVA.

La gestion de la TVA repose sur deux administrations principales. La Direction Générale des Impôts (DGI) intervient sur la TVA intérieure, tandis que la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) assure la collecte de la TVA à l'importation. Cette double administration reflète la structure même de la TVA congolaise, à la fois intérieure et frontalière.

Cette articulation DGI-DGDA constitue un enjeu important de modernisation fiscale. Elle suppose une coordination efficace entre administrations, un partage renforcé des données et une capacité de contrôle cohérente sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle est également centrale pour le suivi des crédits TVA, notamment lorsque les crédits résultent de TVA payée à l'importation puis déduite dans le cadre des déclarations domestiques.

Les réformes récentes vont dans le sens d'une modernisation progressive du dispositif. La facture normalisée, les dispositifs électroniques fiscaux, la digitalisation des procédures et le renforcement de l'identification fiscale des contribuables visent à améliorer la traçabilité des transactions, à réduire les risques de fraude et à élargir progressivement l'assiette taxable.

TVA et climat des affaires

La rapidité et la prévisibilité des remboursements de crédits TVA sont souvent considérées comme des indicateurs de qualité de l'administration fiscale et du climat des affaires. Dans plusieurs évaluations internationales, les délais de remboursement influencent directement la trésorerie des entreprises, le coût de l'investissement et l'attractivité économique d'un pays.

3. Structure des taux de TVA en RDC

Le système congolais repose sur un taux normal de TVA de 16%, applicable à la majorité des opérations imposables. Ce taux normal coexiste avec des exonérations, un taux zéro pour certaines opérations, notamment les exportations, ainsi que des taux réduits applicables à certains produits ou secteurs.

La Loi de finances 2026 introduit une modification importante de la structure des taux réduits. Le taux intermédiaire de 8% est remplacé par de nouveaux taux réduits de 1% et 5%. Cette évolution traduit une volonté de ciblage plus fin de certaines opérations, mais elle soulève aussi des enjeux de complexité administrative, de classification des produits et de fragmentation de l'assiette.

TABLE 1 - Structure simplifiée des principaux taux de TVA en RDC

Catégorie	Taux	Observations
Taux normal	16%	Régime général applicable aux opérations imposables
Taux zéro	0%	Exportations et opérations assimilées
Ancien taux réduit	8%	Régime supprimé à partir de 2026
Nouveaux taux réduits	1 % et 5 %	Taux introduits par la Loi de finances 2026

Source : Code des impôts, Loi de finances 2026. Compilation BDO DRC.

Réforme des taux réduits de TVA en 2026

La Loi de finances 2026 modifie la structure des taux réduits de TVA avec la suppression du taux de 8% et l'introduction de nouveaux taux réduits de 1% et 5%.

Cette évolution peut répondre à des objectifs de ciblage économique ou social. Toutefois, la multiplication des taux peut aussi accroître la complexité administrative, favoriser les arbitrages de classification et réduire la lisibilité du système. Dans une logique de TVA moderne, les taux réduits doivent rester ciblés, évalués et cohérents avec l'objectif de neutralité fiscale.

1.2. Dynamique des recettes TVA en RDC

1. Évolution des recettes TVA prévues et réalisées

Les recettes de TVA ont fortement progressé au cours de la dernière décennie. Les réalisations sont passées d'environ 932,5 milliards CDF en 2013 à plus de 5.904 milliards CDF en 2025. Sur la même période, les prévisions budgétaires ont également augmenté, atteignant plus de 8.207 milliards CDF dans la Loi de finances 2026.

Cette progression illustre l'importance croissante de la TVA dans les finances publiques congolaises. Toutefois, les écarts parfois importants entre prévisions et réalisations rappellent que son rendement demeure sensible à la conjoncture économique, à la structure de l'assiette, aux exonérations ainsi qu'à la capacité administrative de recouvrement.

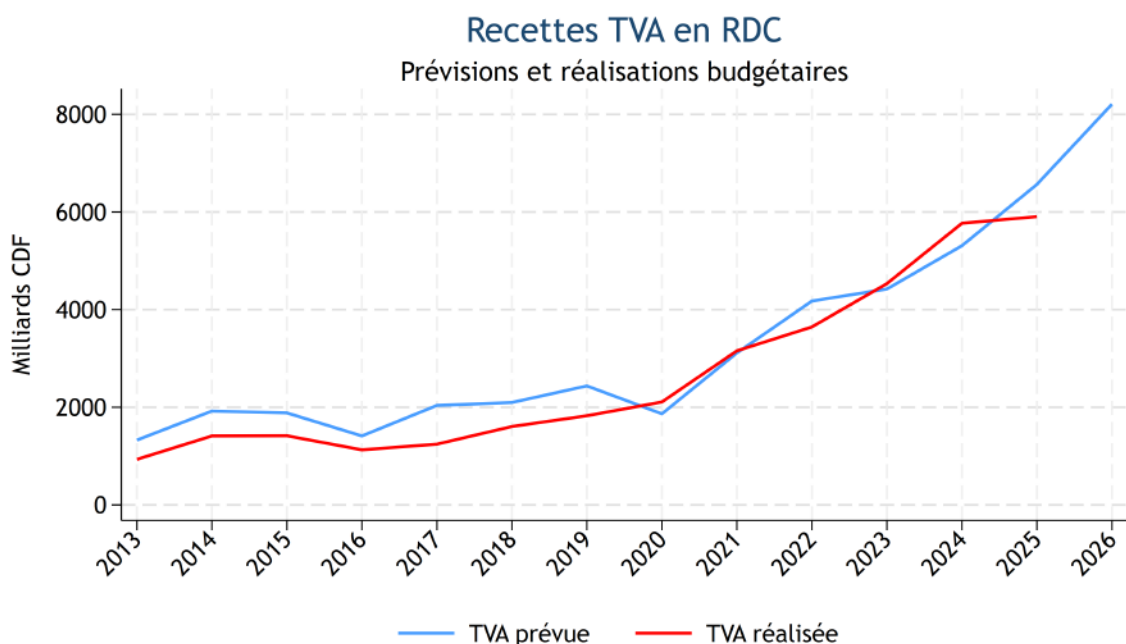


FIGURE 2 - Évolution des recettes TVA prévues et réalisées en RDC (2013 -2026)
Source : Lois de finances, Ministère du Budget. Calculs BDO DRC.

La progression des recettes réalisées ne doit donc pas être interprétée uniquement comme un accroissement mécanique du rendement fiscal. Elle doit aussi être analysée au regard de la qualité de l'assiette, de la structure des exonérations, de la capacité à maîtriser les crédits TVA et de l'efficacité des mécanismes de remboursement.

2. Poids de la TVA dans les recettes publiques

La TVA constitue l'une des principales sources de recettes intérieures de l'État. Son poids dans les recettes intérieures réalisées a toutefois évolué de manière contrastée au cours de la période. Après avoir représenté 26,5% des recettes intérieures en 2013, cette part atteint des niveaux proches de 30% autour de 2020 avant de s'établir à 19,4% en 2025.

Cette évolution montre que la forte progression des recettes TVA en valeur absolue ne s'est pas nécessairement traduite par une augmentation continue de son poids relatif dans les finances publiques. La croissance d'autres catégories de recettes, les fluctuations de l'activité économique, les réformes fiscales ainsi que les transformations de la structure budgétaire expliquent en partie cette évolution.

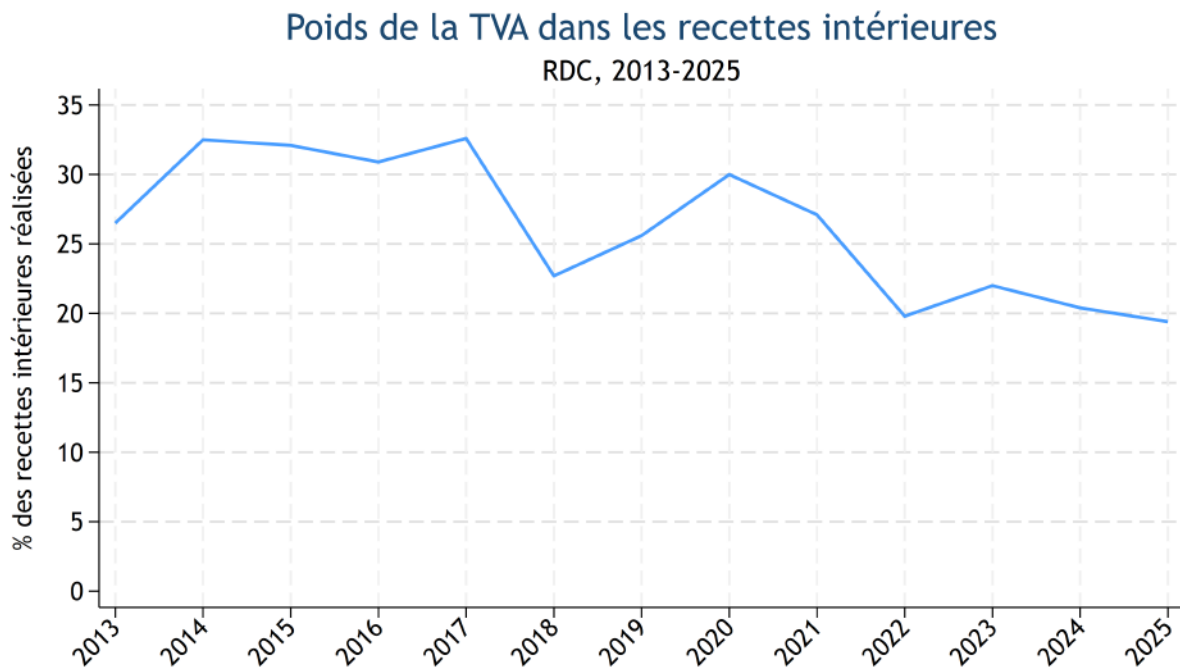


FIGURE 3 - Part de la TVA dans les recettes intérieures réalisées en RDC (2013 -2025)
Source : Lois de finances, Ministère du Budget. Calculs BDO DRC.

Le poids de la TVA dans les recettes publiques justifie néanmoins une attention particulière à son fonctionnement. Lorsque les remboursements de crédits TVA deviennent insuffisants ou retardés, le rendement budgétaire apparent peut masquer une charge économique reportée sur les entreprises. À moyen terme, cette situation peut fragiliser l'investissement, encourager les demandes d'exonérations et réduire progressivement l'efficacité économique de la TVA.

3. TVA intérieure et TVA à l'importation

La structure des recettes TVA montre une transformation progressive. En début de période, la TVA à l'importation collectée par la DGDA représentait une part majoritaire des recettes TVA réalisées. Progressivement, la TVA intérieure collectée par la DGI est devenue dominante, représentant plus de 60% de la TVA réalisée sur plusieurs années récentes.

Cette évolution constitue un signal important de transition fiscale. Elle indique que la TVA domestique joue un rôle de plus en plus important dans la mobilisation des recettes, au-delà de la seule collecte aux frontières. Toutefois, la TVA à l'importation demeure significative, ce qui montre que la fiscalité de porte continue d'occuper une place importante dans le système fiscal congolais.

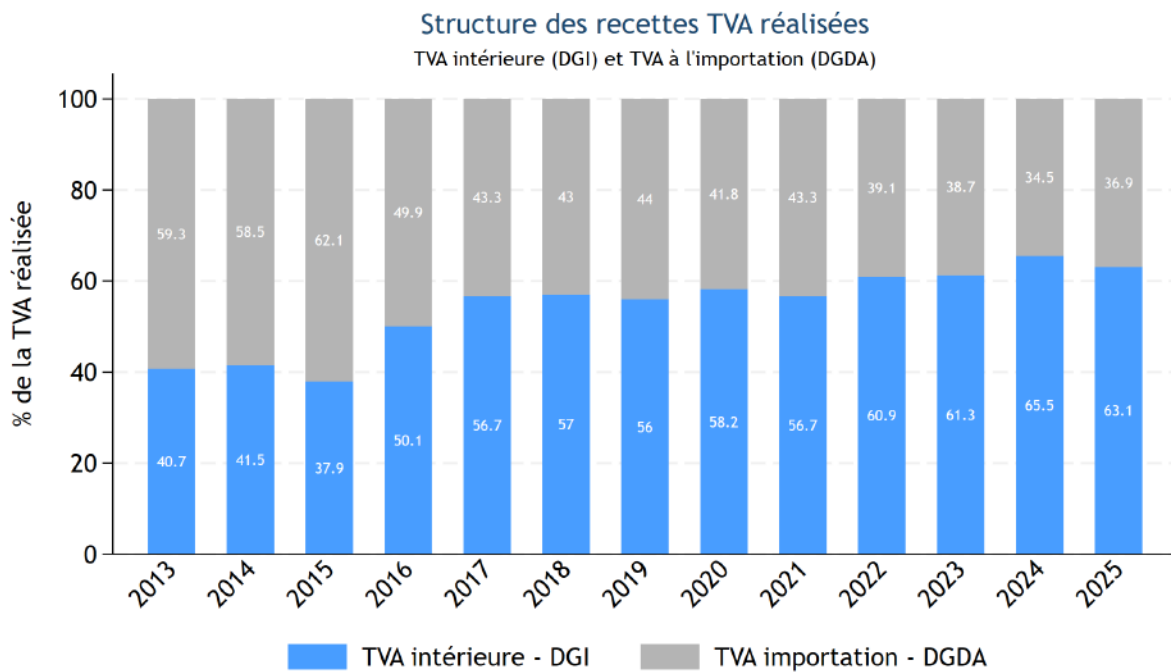


FIGURE 4 - Structure des recettes TVA réalisées : TVA intérieure DGI et TVA à l'importation DGDA
Source : DGI, DGDA, Ministère du Budget. Calculs BDO DRC.

Dans le contexte de la ZLECAf, cette évolution revêt une importance particulière. À mesure que l'intégration commerciale régionale progressera et que le poids relatif des recettes de porte pourrait diminuer, la capacité de la RDC à mobiliser efficacement la TVA intérieure deviendra un déterminant croissant de la soutenabilité budgétaire.

Le renforcement de la TVA intérieure ne dépend toutefois pas uniquement de l'élargissement de l'assiette fiscale ou de l'amélioration du recouvrement. Il suppose également un fonctionnement efficace des mécanismes de déduction et de remboursement des crédits TVA, indispensables à la neutralité économique de l'impôt et à la compétitivité des entreprises formelles.

Lecture BDO

La progression de la TVA intérieure constitue un signal positif de transition vers une fiscalité davantage centrée sur les activités domestiques. Toutefois, cette transition ne sera durable que si la TVA conserve sa neutralité économique. Les remboursements de crédits TVA, souvent perçus comme une contrainte budgétaire, doivent être considérés comme une condition normale de fonctionnement du système et comme un facteur de crédibilité de la fiscalité intérieure.

2. Crédits TVA et environnement des affaires

Les mécanismes de crédits et de remboursement de TVA constituent le cœur du fonctionnement économique d'un système moderne de TVA. En principe, la TVA ne doit pas constituer une charge définitive pour les entreprises assujetties : celles-ci collectent la taxe sur leurs ventes et déduisent la TVA supportée sur leurs achats, leurs intrants ou leurs investissements. Lorsque la TVA déductible excède la TVA collectée, un crédit TVA apparaît.

Le remboursement effectif de ces crédits est donc une condition de neutralité fiscale. En son absence, la TVA peut devenir une charge implicite pour les entreprises, en particulier pour les exportateurs, les secteurs à forte intensité d'investissement et les activités dont les cycles de production sont longs. Cette situation peut fragiliser la trésorerie, renchérir le coût du capital, réduire la rentabilité des investissements et dégrader la compétitivité des entreprises formelles.

En RDC, cette problématique est particulièrement importante pour plusieurs secteurs stratégiques, notamment le secteur minier, qui génère structurellement des crédits TVA importants en raison du poids des exportations, des investissements et des importations d'équipements.

2.1. Les crédits TVA : logique économique et fonctionnement

1. Fondements économiques des crédits TVA

Les crédits TVA résultent directement du mécanisme de déduction. Ils apparaissent lorsque la TVA payée en amont par une entreprise sur ses achats, importations ou investissements dépasse la TVA collectée sur ses ventes. Dans un système pleinement neutre, ce crédit doit être soit imputé sur les périodes suivantes, soit remboursé lorsque son accumulation devient structurelle.

Cette situation est normale dans plusieurs configurations économiques. Les exportateurs, par exemple, vendent généralement au taux zéro sur les marchés extérieurs, mais supportent de la TVA sur leurs intrants locaux ou importés. De même, les entreprises engagées dans des projets d'investissement importants peuvent accumuler temporairement des crédits TVA avant que l'activité ne génère suffisamment de ventes taxables. Les crédits TVA ne constituent donc pas une anomalie du système : ils sont la conséquence logique d'une TVA conçue pour taxer la consommation finale et non la production.

Cadre juridique du remboursement des crédits TVA en RDC

En RDC, le principe général prévoit que l'excédent de TVA déductible sur la TVA collectée constitue un crédit imputable sur les périodes suivantes. Toutefois, certaines catégories d'assujettis peuvent demander le remboursement de leurs crédits TVA, notamment les exportateurs, les entreprises réalisant des investissements lourds, les entreprises minières et pétrolières en phase de recherche ou de développement, les entreprises en cessation d'activités, ainsi que certaines entreprises publiques dont la TVA facturée a fait l'objet d'une retenue à la source.

Le remboursement des crédits TVA ne constitue donc pas une subvention ni une faveur fiscale. Il s'agit d'un mécanisme normal destiné à préserver la neutralité de la TVA dans les situations où les crédits sont structurels ou difficilement imputables.

Les remboursements sont toutefois encadrés par plusieurs conditions et plafonds prévus par la réglementation. En particulier, pour certaines catégories d'exportateurs, le montant remboursable au cours d'une période donnée ne peut excéder un pourcentage déterminé de la valeur des exportations réalisées, fixé à 16%. Cette disposition vise à sécuriser les remboursements, mais elle peut aussi prolonger l'accumulation de crédits lorsque la TVA déductible excède durablement les plafonds autorisés.

Lorsque les remboursements ne sont pas effectués dans des délais raisonnables, le mécanisme change de nature. Le crédit TVA devient alors une forme de financement forcé de l'État par les entreprises. Cette situation peut être particulièrement pénalisante dans les économies où l'accès au crédit bancaire est coûteux, où les délais de paiement sont longs et où les besoins de trésorerie des entreprises sont élevés.

2. Secteurs structurellement créditeurs

Certains secteurs sont structurellement plus exposés à l'accumulation de crédits TVA. C'est notamment le cas des secteurs exportateurs, des grands projets industriels, des infrastructures, de l'énergie et des activités intensives en capital. Ces secteurs combinent généralement des investissements initiaux élevés, des importations importantes d'équipements, des cycles longs de production et une forte consommation d'intrants taxés.

En RDC, le secteur minier occupe une place particulière dans cette problématique. En raison du poids des exportations minières dans l'économie, les entreprises minières vendent principalement sur les marchés extérieurs, souvent au taux zéro, tout en supportant de la TVA sur leurs achats locaux, leurs importations d'équipements et certains services. Cette configuration peut générer des crédits TVA structurels importants.

Dans ce contexte, les difficultés de remboursement peuvent avoir des effets économiques significatifs. Elles peuvent réduire les liquidités disponibles pour l'investissement, accroître le coût effectif des projets et inciter les entreprises à rechercher des mécanismes alternatifs, notamment des exonérations à l'importation ou des régimes dérogatoires.

Cette caractéristique explique pourquoi les entreprises minières figurent parmi les principaux bénéficiaires potentiels des mécanismes de remboursement de crédits TVA et pourquoi les difficultés observées dans ce domaine peuvent avoir des effets macroéconomiques dépassant largement le seul secteur minier.

3. Crédits TVA, exonérations et arbitrages de politique fiscale

Le lien entre crédits TVA et exonérations est central. Dans un système où les remboursements fonctionnent difficilement, les entreprises peuvent préférer demander des exonérations en amont plutôt que d’accumuler des crédits dont le remboursement reste incertain. Les exonérations deviennent alors une réponse indirecte aux limites du mécanisme de remboursement.

Cette dynamique peut toutefois fragiliser le système fiscal. À court terme, elle réduit les tensions de trésorerie des entreprises concernées. Mais à moyen terme, elle fragmente l’assiette fiscale, complexifie l’administration de la TVA, crée des différences de traitement entre contribuables et réduit le rendement potentiel de l’impôt.

Ainsi, l’amélioration des remboursements de crédits TVA peut contribuer non seulement à renforcer la neutralité fiscale, mais aussi à limiter la pression en faveur de nouveaux régimes dérogatoires. Elle constitue donc un levier important pour réduire progressivement certaines dépenses fiscales et restaurer la cohérence de la chaîne de TVA.

2.2. Accumulation des crédits TVA et contraintes budgétaires

1. Évolution des crédits TVA votés et exécutés

Les données budgétaires montrent que les crédits TVA votés représentent des montants significatifs, mais que leur exécution reste irrégulière. Entre 2015 et 2026, les crédits TVA votés évoluent fortement selon les années, avec un niveau élevé en 2015, une baisse progressive jusqu’en 2020, puis une remontée en 2021 avant de se stabiliser autour de 260 à 285 milliards CDF entre 2022 et 2024. En 2025, les crédits votés diminuent à environ 103,4 milliards CDF, tandis que la prévision 2026 ressort à environ 143,4 milliards CDF.

L’exécution budgétaire apparaît toutefois très variable. Les paiements sont significatifs en 2015, 2016, 2018, 2022 et 2025, mais nuls pour plusieurs exercices. Cette irrégularité traduit les contraintes de trésorerie publique et les arbitrages budgétaires associés aux remboursements.

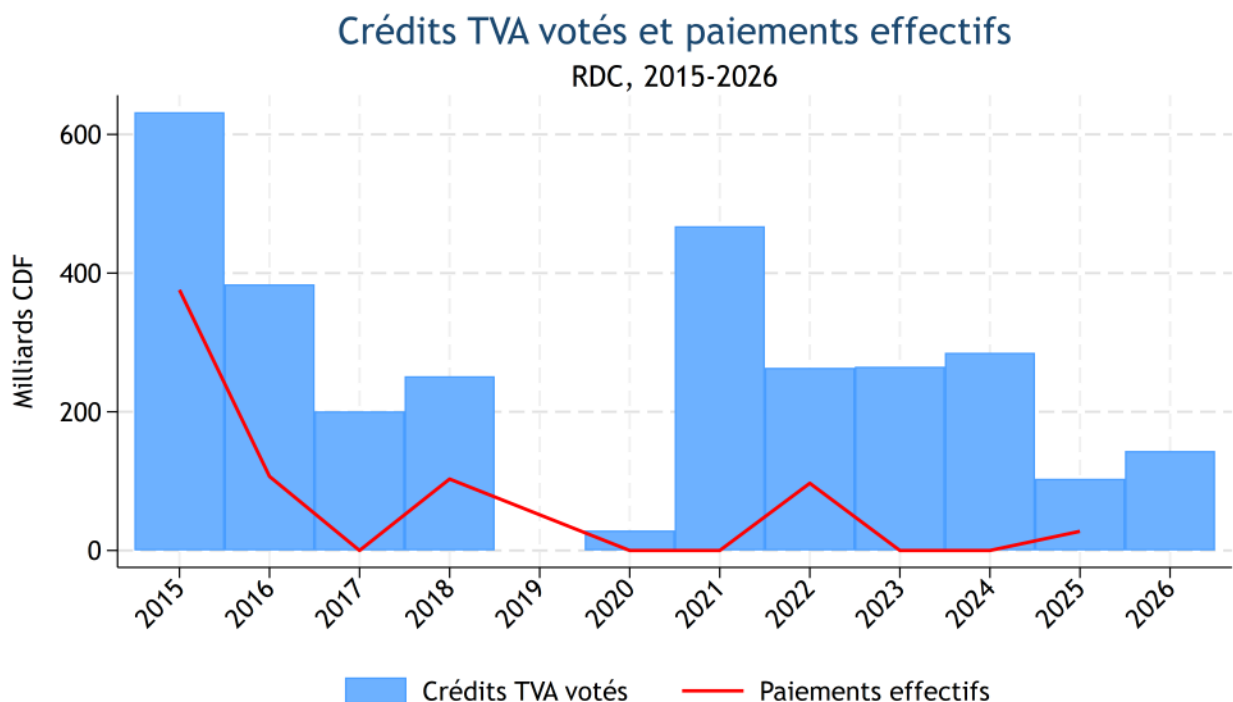


FIGURE 5 - Crédits TVA votés et paiements effectifs en RDC
Source : Lois de finances et données budgétaires. Calculs BDO DRC.

Délais réglementaires et approche par le risque

Les modalités complémentaires de remboursement des crédits TVA prévoient une approche différenciée selon le profil de risque du redevable. Les entreprises sont classées en trois catégories : risque faible, risque moyen et risque élevé.

Catégorie de risque	Délai indicatif	Modalité de contrôle
Risque faible	30 jours	Remboursement sans contrôle formel préalable
Risque moyen	60 jours	Contrôle sur pièces avant remboursement
Risque élevé	90 jours	Contrôle systématique sur place

Ce dispositif montre que le cadre réglementaire prévoit déjà une logique d'analyse-risque, cohérente avec les pratiques modernes de gestion des remboursements TVA. L'enjeu principal réside donc moins dans l'absence de mécanisme juridique que dans sa mise en œuvre effective, sa prévisibilité et sa capacité à assurer des remboursements dans des délais compatibles avec les besoins de trésorerie des entreprises.

2. Faibles remboursements effectifs au regard des recettes TVA

L'un des principaux constats issus des données est le faible poids des paiements effectifs de crédits TVA au regard des recettes TVA réalisées. En 2015, les paiements représentaient environ 26,5% de la TVA réalisée. Ce ratio est ensuite tombé à 9,5% en 2016, 6,4% en 2018, 2,7% en 2022 et seulement 0,5% en 2025.

Ce faible niveau de remboursement effectif peut créer un écart important entre la TVA collectée et la TVA économiquement supportée par les entreprises. Il peut aussi donner l'impression d'un rendement budgétaire plus élevé, alors qu'une partie de ce rendement correspond en réalité à des crédits dus mais non encore remboursés.

Paiements de crédits TVA rapportés à la TVA réalisée

En % des recettes TVA réalisées

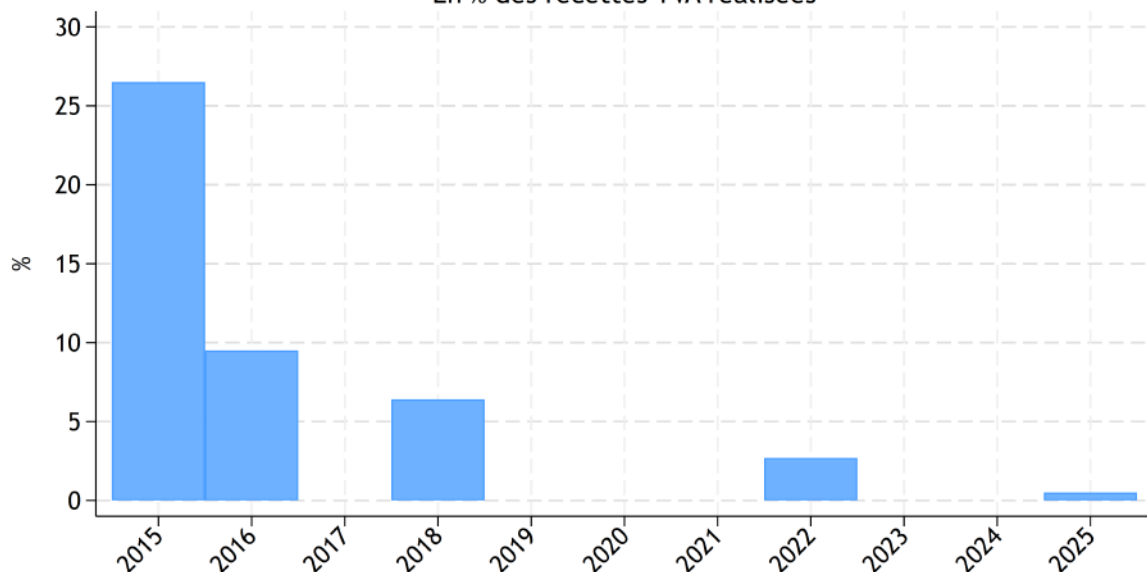


FIGURE 6 - Paiements de crédits TVA rapportés à la TVA réalisée
Source : Lois de finances et données budgétaires. Calculs BDO DRC.

Cette situation soulève un enjeu important de crédibilité fiscale. Dans un système de TVA moderne, la prévisibilité des remboursements constitue un élément aussi important que le niveau de taxation lui-même pour les entreprises exportatrices et les investisseurs.

3. Crédits TVA votés et contrainte budgétaire

Les crédits TVA votés représentent également une charge budgétaire potentielle pour l'État. Rapportés à la TVA réalisée, ils atteignaient 44,6% en 2015, 34,0% en 2016 et 16,1% en 2017. Le ratio baisse ensuite, mais reste non négligeable certaines années, notamment en 2021 avec 14,8% et en 2022 avec 7,2%.

Cette évolution met en évidence la tension entre deux objectifs. D'un côté, la TVA constitue une recette majeure pour le budget de l'État. De l'autre, son bon fonctionnement suppose que les crédits légitimes soient remboursés dans des délais prévisibles. En période de contraintes de trésorerie, les remboursements peuvent être perçus comme une dépense différable. Mais leur report peut entraîner des coûts économiques indirects supérieurs au gain budgétaire immédiat.

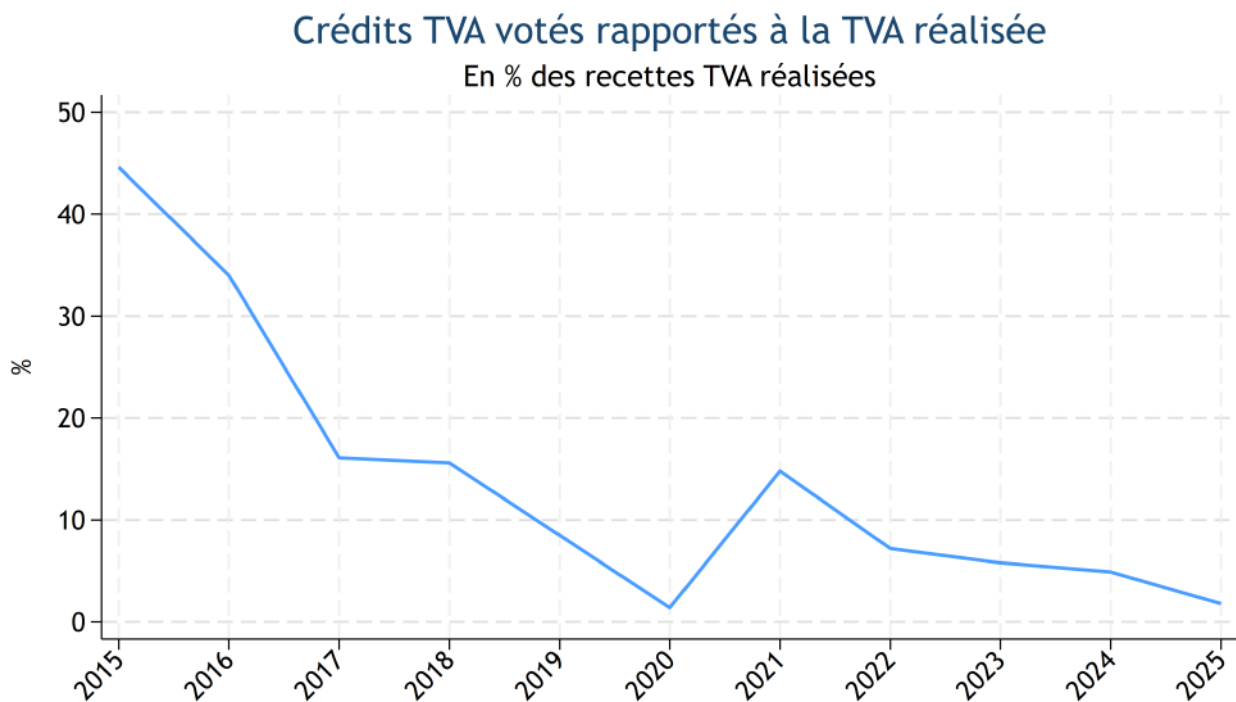


FIGURE 7 - Crédits TVA votés rapportés aux recettes TVA réalisées
Source : Lois de finances et données budgétaires. Calculs BDO DRC.

Dans le passé, face à l'accumulation de crédits TVA observée dans certains secteurs, l'administration fiscale avait autorisé, sous certaines conditions, l'imputation de crédits TVA sur d'autres impôts et taxes dus par les entreprises. Cette pratique visait à réduire l'accumulation de créances fiscales et à atténuer les tensions de trésorerie supportées par les opérateurs économiques.

Son abandon ultérieur, motivé notamment par ses implications sur les recettes budgétaires et la gestion fiscale, illustre les arbitrages complexes auxquels sont confrontées les autorités entre préservation de la neutralité économique de la TVA, contraintes de trésorerie publique et sécurisation des recettes de l'État. Cet épisode rappelle que la gestion des crédits TVA ne constitue pas uniquement une question technique de remboursement, mais également un enjeu de politique budgétaire et de soutenabilité des finances publiques.

4. Effets économiques et environnement des affaires

Les difficultés de remboursement des crédits TVA peuvent affecter plusieurs dimensions de l'environnement des affaires. Elles immobilisent de la trésorerie privée, augmentent le besoin en fonds de roulement et peuvent réduire la capacité des entreprises à financer leurs investissements. Pour les entreprises exportatrices, la TVA non remboursée peut également réduire la compétitivité externe, car elle devient une charge incorporée dans les coûts de production.

Cette situation peut aussi modifier les comportements fiscaux. Les entreprises confrontées à des retards de remboursement peuvent chercher à obtenir des exonérations en amont, à négocier des régimes spécifiques ou à limiter certaines opérations taxables. À terme, cette dynamique peut réduire la neutralité du système et accroître sa complexité.

L'enjeu n'est donc pas uniquement budgétaire. Le remboursement des crédits TVA constitue un indicateur de qualité de l'administration fiscale, de crédibilité de l'État et de prévisibilité du climat des affaires. Dans une économie où les investissements privés sont nécessaires pour soutenir la diversification, les infrastructures, l'énergie et la transformation locale, la gestion des crédits TVA devient un élément important de compétitivité.

Lecture BDO

L'accumulation de crédits TVA non remboursés peut renforcer les demandes d'exonérations fiscales ou de régimes dérogatoires de la part des entreprises.

Dans certains cas, les exonérations sont perçues comme un mécanisme alternatif permettant d'éviter l'accumulation de créances sur l'État. Cette dynamique peut toutefois fragmenter l'assiette taxable, réduire la neutralité économique de la TVA et complexifier durablement le système fiscal.

Le remboursement des crédits TVA ne doit donc pas être analysé comme une simple sortie de trésorerie pour l'État. Il constitue une condition de neutralité économique, de crédibilité fiscale et de compétitivité des entreprises formelles. À défaut, un cercle défavorable peut s'installer : accumulation de crédits, tensions de trésorerie, multiplication des exonérations, fragmentation de l'assiette et affaiblissement progressif du rendement potentiel de la TVA.

3. Dépenses fiscales et fragmentation du système de TVA

Les dépenses fiscales liées à la TVA constituent un angle complémentaire essentiel pour comprendre les difficultés de remboursement des crédits TVA. Elles ne sont pas le sujet principal de cette note, mais elles éclairent un mécanisme important : lorsque les remboursements sont incertains, tardifs ou partiels, les entreprises peuvent être incitées à rechercher des exonérations en amont afin d'éviter l'accumulation de crédits difficilement récupérables.

Cette dynamique peut créer un cercle défavorable. Les difficultés de remboursement alimentent les demandes d'exonérations ; les exonérations fragmentent l'assiette ; la fragmentation réduit le rendement potentiel de la TVA ; et la baisse du rendement renforce à son tour les contraintes budgétaires qui pèsent sur les remboursements. Dans cette perspective, les dépenses fiscales ne doivent pas seulement être analysées comme un manque à gagner budgétaire, mais aussi comme un symptôme potentiel des limites opérationnelles du système de TVA.

3.1. Les dépenses fiscales liées à la TVA

1. Définition et logique des dépenses fiscales

Les dépenses fiscales correspondent aux pertes de recettes résultant de dispositions dérogatoires par rapport au régime fiscal de référence. Dans le cas de la TVA, elles prennent principalement la forme d'exonérations, de taux réduits, de régimes préférentiels ou de traitements particuliers accordés à certains secteurs, produits ou opérations.

Ces dispositifs peuvent répondre à des objectifs légitimes : soutenir le pouvoir d'achat, stabiliser les prix de certains produits, encourager l'investissement, accompagner des secteurs stratégiques ou réduire les coûts de certains intrants. Toutefois, leur multiplication peut progressivement réduire la cohérence du système de TVA.

Une TVA moderne repose en principe sur une assiette large, un nombre limité de taux et des mécanismes de déduction et de remboursement efficaces. À l'inverse, une TVA fortement fragmentée devient plus difficile à administrer, plus exposée aux arbitrages fiscaux et moins neutre économiquement.

2. Importance des dépenses fiscales TVA en RDC

Les données disponibles montrent que la TVA représente une composante majeure des dépenses fiscales identifiées en RDC. En 2022, le manque à gagner total lié aux dépenses fiscales est estimé à environ 6.525,7 milliards CDF, dont près de 3.931,7 milliards CDF pour la TVA, soit environ 60% du total. En 2023, le manque à gagner TVA atteint environ 2.954,6 milliards CDF, soit 52% du total, avant de s'établir à environ 3.005,9 milliards CDF en 2024, soit 43%.

Cette importance confirme que la TVA constitue l'un des principaux canaux de dépenses fiscales en RDC. Certaines exonérations peuvent être motivées par des objectifs économiques ou sociaux, mais leur accumulation peut réduire l'assiette, accroître la complexité administrative et affaiblir la neutralité du système.



Dépenses fiscales et manque à gagner TVA

RDC, 2022-2024

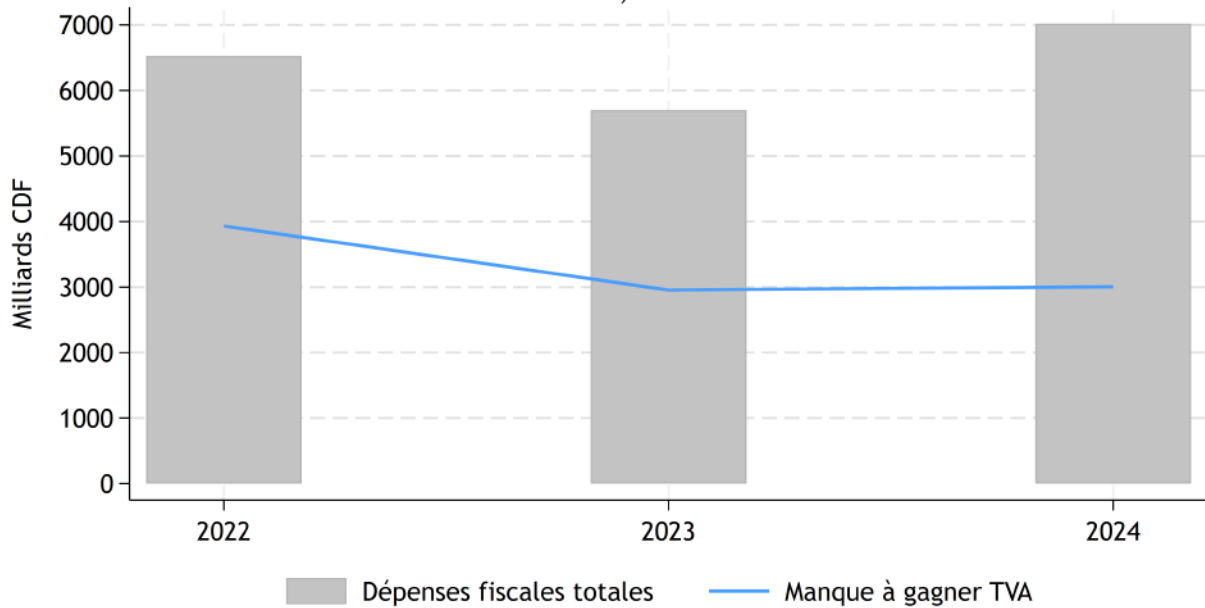


FIGURE 8 - Dépenses fiscales totales et manque à gagner de TVA en RDC

Source : Rapports sur les dépenses fiscales. Calculs BDO DRC.

TABLE 2 - Dépenses fiscales et manque à gagner de TVA en RDC

Année	Dépenses fiscales totales (Mds CDF)	Manque à gagner TVA (Mds CDF)	Part TVA (%)	TVA / recettes intérieures (%)
2022	6 525,70	3 931,70	60	19,8
2023	5 701,30	2 954,60	52	16
2024	7 018,40	3 005,90	43	11,4

Source : Rapports sur les dépenses fiscales. Calculs BDO DRC.

Les montants observés montrent que les dépenses fiscales liées à la TVA représentent l'équivalent de plus de la moitié des dépenses fiscales totales en 2022 et encore plus de 40% en 2024. Ces niveaux soulignent l'importance de la TVA dans les arbitrages de politique fiscale et budgétaire, mais également le potentiel de recettes associé à une rationalisation progressive des régimes dérogatoires.

3. Le rôle particulier du secteur minier

Le secteur minier occupe une place spécifique dans les dépenses fiscales liées à la TVA. Cette situation s'explique par le poids du secteur dans l'économie congolaise, son orientation exportatrice, l'importance des investissements et les régimes fiscaux particuliers applicables à certains projets.

Les données indiquent une progression significative du manque à gagner lié au Code minier. Celui-ci passe d'environ 734,9 milliards CDF en 2022 à 1.087,1 milliards CDF en 2023, puis à 2.243,6 milliards CDF en 2024. Sa contribution aux dépenses fiscales totales augmente fortement, passant de 11,3% en 2022 à 19,1% en 2023 puis à près de 32,0% en 2024.

Cette évolution est particulièrement importante pour la présente note. Elle met en évidence l’interaction étroite entre régime fiscal minier, crédits TVA, exonérations et neutralité fiscale. Le poids croissant du secteur minier dans les dépenses fiscales totales montre que les arbitrages relatifs à la TVA ne peuvent être dissociés des enjeux plus larges de compétitivité, d’investissement et de mobilisation des recettes dans le principal secteur exportateur du pays.

Dans un secteur fortement exportateur et intensif en investissements, les crédits TVA sont souvent structurels. Lorsque leur remboursement devient difficile, tardif ou incertain, les exonérations peuvent être perçues comme un mécanisme alternatif permettant d’éviter l’accumulation de créances fiscales sur l’État. Cette dynamique souligne l’importance d’un système de remboursement crédible et prévisible, non seulement pour préserver la neutralité de la TVA, mais également pour limiter la fragmentation progressive de l’assiette fiscale.

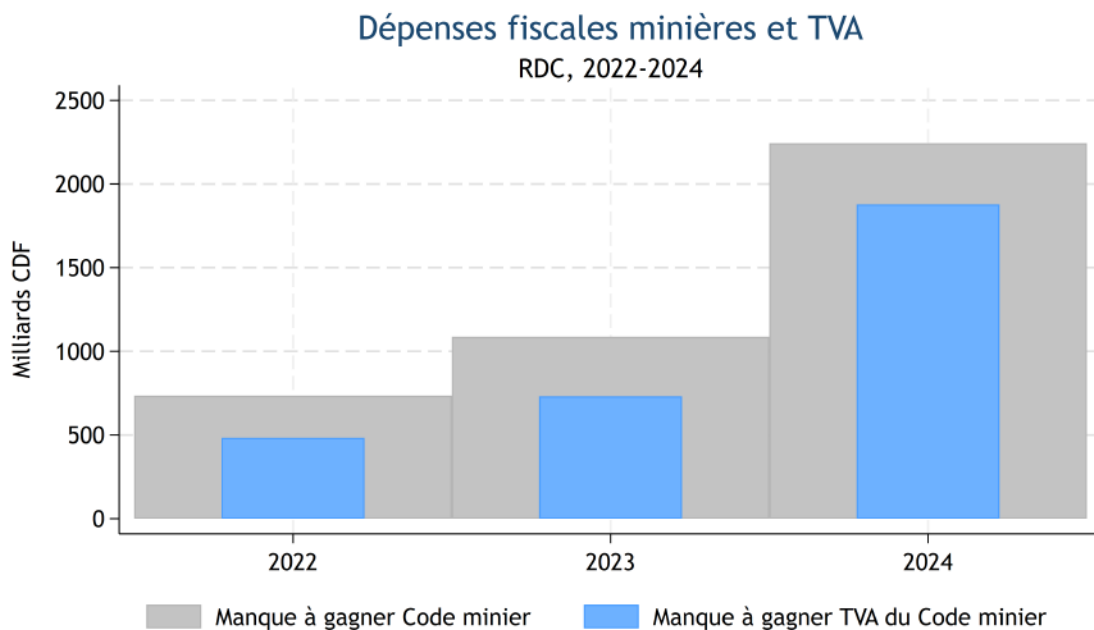


FIGURE 9 - Manque à gagner du Code minier et manque à gagner de TVA associé
 Source : Rapports sur les dépenses fiscales. Calculs BDO DRC.

TABLE 3 - Poids du secteur minier dans les dépenses fiscales liées à la TVA

Année	Code minier (Mds CDF)	TVA minière (Mds CDF)	Minier / Total (%)	TVA minière / Minier (%)	TVA minière / TVA totale (%)
2022	734,9	482,9	11,3	65,7	12,3
2023	1 087,10	731,4	19,1	67,3	24,8
2024	2 243,60	1 878,10	32	83,7	62,5

Source : Rapports sur les dépenses fiscales. Calculs BDO DRC.

4. Exonérations, crédits TVA et neutralité fiscale

Le lien entre exonérations et crédits TVA est l'un des points centraux de l'analyse. Dans une TVA pleinement neutre, les entreprises assujetties devraient pouvoir récupérer la TVA supportée sur leurs achats et investissements. Dans ce cas, l'exonération en amont n'est pas nécessairement indispensable : la déduction et le remboursement assurent déjà la neutralité.

Lorsque les remboursements fonctionnent mal, l'exonération peut toutefois apparaître comme une solution de trésorerie. Elle évite à l'entreprise d'avancer une TVA qu'elle risque de récupérer tardivement. Mais cette solution a un coût systémique : elle réduit la base taxable, complique le contrôle, crée des régimes différenciés entre contribuables et affaiblit la logique de chaîne de la TVA.

Ainsi, l'amélioration du remboursement des crédits TVA pourrait contribuer à réduire progressivement la pression en faveur de certaines exonérations. Elle permettrait de préserver la neutralité fiscale sans multiplier les régimes dérogatoires.

Il convient toutefois de souligner une limite méthodologique importante de la présente analyse. Les données mobilisées portent principalement sur les crédits TVA inscrits dans les documents budgétaires ainsi que sur les paiements effectivement exécutés. Ces montants correspondent à des enveloppes budgétaires destinées au remboursement des crédits TVA et ne doivent pas être assimilés au stock total des créances TVA détenues par les entreprises. En l'absence de données publiques consolidées sur l'encours des crédits TVA accumulés par les opérateurs économiques, l'analyse ne permet pas d'apprécier l'ampleur exacte des créances en attente de remboursement. Les résultats présentés doivent donc être interprétés comme une analyse des mécanismes budgétaires de remboursement plutôt que comme une mesure exhaustive des crédits TVA effectivement portés par les entreprises.

Crédits TVA et exonérations : un arbitrage de trésorerie

Dans plusieurs cas, les exonérations peuvent être interprétées comme une réponse pratique aux difficultés de remboursement des crédits TVA. Elles évitent aux entreprises d'accumuler des créances sur l'État, mais elles fragmentent l'assiette et réduisent le rendement potentiel de la TVA.

Une amélioration crédible des remboursements pourrait donc contribuer à limiter progressivement certaines demandes d'exonérations, tout en renforçant la neutralité et la cohérence du système.

Lecture BDO

Les dépenses fiscales liées à la TVA sont un enjeu important, mais elles doivent être interprétées ici comme un révélateur des tensions du système. Lorsque les remboursements de crédits TVA sont insuffisamment fluides, les exonérations peuvent devenir une solution de contournement. À moyen terme, cette dynamique peut affaiblir la neutralité de la TVA, réduire son rendement potentiel et compliquer la transition vers une fiscalité intérieure moderne.

4. Quels défis pour la TVA congolaise ?

La montée en puissance progressive de la TVA dans les finances publiques congolaises soulève plusieurs défis structurels pour les années à venir. Au-delà des enjeux immédiats de mobilisation des recettes, la transformation de l'environnement économique, l'intégration commerciale régionale, la digitalisation des administrations fiscales et les besoins d'élargissement de l'assiette imposent une modernisation progressive du système.

Dans le contexte de la ZLECAf, cette modernisation devient encore plus stratégique. La réduction progressive du poids relatif des recettes de porte devrait renforcer l'importance de la fiscalité intérieure, et donc de la TVA domestique, dans la soutenabilité des finances publiques. Cette transition ne pourra toutefois être durable que si le système conserve sa neutralité économique, limite la fragmentation de son assiette et améliore la crédibilité des mécanismes de remboursement des crédits TVA.

Dans ce contexte, les réformes futures devront concilier plusieurs objectifs : amélioration du rendement fiscal, neutralité économique, soutenabilité budgétaire, attractivité des investissements, simplification administrative et réduction progressive de l'économie informelle. La question des crédits TVA occupe une place centrale dans cette transition, car la crédibilité du système dépendra de la capacité des administrations à assurer un fonctionnement cohérent du mécanisme de déduction et de remboursement.

4.1. Modernisation et élargissement de l'assiette

1. Digitalisation fiscale et modernisation administrative

La digitalisation progressive de l'administration fiscale constitue l'un des principaux leviers d'amélioration du fonctionnement de la TVA en RDC. Les réformes engagées visent à renforcer la traçabilité des opérations économiques, à moderniser les mécanismes de contrôle et à améliorer la transparence fiscale.

L'introduction progressive de la facture normalisée, des dispositifs électroniques fiscaux et des systèmes numériques de déclaration peut contribuer à améliorer le suivi des transactions et la cohérence des chaînes de déduction de TVA. Dans plusieurs pays, ces outils ont permis d'améliorer le rendement fiscal, de réduire certaines formes de fraude et d'élargir progressivement l'assiette taxable.

La digitalisation présente également un intérêt direct pour le remboursement des crédits TVA. Des systèmes d'information plus performants permettent de mieux tracer les opérations, de croiser les données fiscales et douanières, d'automatiser certaines vérifications et de renforcer l'analyse-risque. Ces évolutions peuvent contribuer à réduire les délais de traitement des dossiers et à améliorer la crédibilité du système.

Cette modernisation suppose toutefois des investissements importants, un renforcement des capacités administratives ainsi qu'une amélioration progressive de l'environnement numérique et du niveau de formalisation de l'économie.

2. Coordination DGI-DGDA et contrôle des chaînes de valeur

L'amélioration du fonctionnement de la TVA repose également sur une meilleure coordination entre les administrations fiscales et douanières. En RDC, la TVA est collectée à la fois par la Direction Générale des Impôts (DGI), pour les opérations domestiques, et par la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), pour les opérations à l'importation.

Cette architecture rend particulièrement importants l'interconnexion des systèmes d'information et le partage des données. Une meilleure coordination entre administrations pourrait permettre d'améliorer le suivi des chaînes de valeur, de renforcer la cohérence des déclarations, de mieux contrôler les crédits TVA et de réduire certains risques de fraude.

Cette question est centrale pour les crédits TVA, car une part importante des crédits peut provenir de TVA payée à l'importation puis déduite dans les déclarations domestiques. Dans ce contexte, le croisement automatisé des données douanières et fiscales peut devenir un outil important de sécurisation des remboursements.

Le développement d'approches fondées sur l'analyse-risque permettrait également de mieux cibler les contrôles, de distinguer les contribuables les plus conformes des dossiers plus risqués et d'accélérer les remboursements pour certaines catégories d'entreprises.

3. Informalité et élargissement de l'assiette

L'un des principaux défis structurels de la TVA congolaise demeure l'importance du secteur informel et la faiblesse relative de la base taxable formelle. Cette situation limite le rendement potentiel de la TVA, réduit l'efficacité des mécanismes de traçabilité et accroît la concentration des recettes sur un nombre relativement limité de contribuables formels.

L'élargissement durable de l'assiette taxable ne peut toutefois reposer uniquement sur un renforcement du contrôle fiscal. Il suppose également une simplification progressive des obligations déclaratives, une amélioration de la qualité des services fiscaux et une réduction des coûts de conformité pour les entreprises.

Le niveau du seuil d'assujettissement constitue à cet égard un arbitrage important. Un seuil trop faible peut accroître les coûts administratifs de gestion et de contrôle, tandis qu'un seuil trop élevé peut réduire la base taxable. Dans le cas de la RDC, le seuil actuellement fixé à 80 millions CDF demeure relativement faible au regard des capacités administratives de contrôle et du poids de l'informalité. Une réflexion sur son niveau optimal pourrait permettre à l'administration fiscale de concentrer davantage ses ressources sur les contribuables présentant les enjeux budgétaires les plus significatifs.

Le seuil d'assujettissement à la TVA : un arbitrage stratégique

Le seuil d'assujettissement à la TVA est actuellement fixé à 80 millions CDF de chiffre d'affaires annuel. Ce seuil détermine les entreprises soumises aux obligations déclaratives de TVA.

Un seuil trop faible peut accroître les coûts administratifs de gestion et de contrôle, tandis qu'un seuil trop élevé peut réduire la base taxable. Dans un contexte marqué par une forte informalité et des capacités administratives limitées, une réflexion sur le niveau optimal du seuil pourrait permettre de concentrer davantage les ressources de l'administration fiscale sur les contribuables présentant les enjeux budgétaires les plus significatifs.

4.2. Perspectives et réformes futures

1. TVA et transition vers une fiscalité intérieure

La mise en œuvre progressive de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pourrait transformer durablement la structure des recettes publiques dans plusieurs pays africains. Historiquement, une part importante des recettes fiscales dans les économies en développement reposait sur les droits de douane et les taxes collectées aux frontières. L'intégration commerciale régionale devrait progressivement réduire le poids relatif de ces recettes et renforcer l'importance de la fiscalité intérieure.

Dans ce contexte, la TVA occupe une place centrale en raison de son rendement relativement élevé, de son assiette large et de sa compatibilité avec l'ouverture commerciale. Cette transition suppose toutefois que la TVA fonctionne de manière suffisamment crédible et neutre. Une TVA fortement fragmentée, marquée par de nombreuses exonérations ou des remboursements peu prévisibles, risque de limiter l'efficacité de cette transformation fiscale.

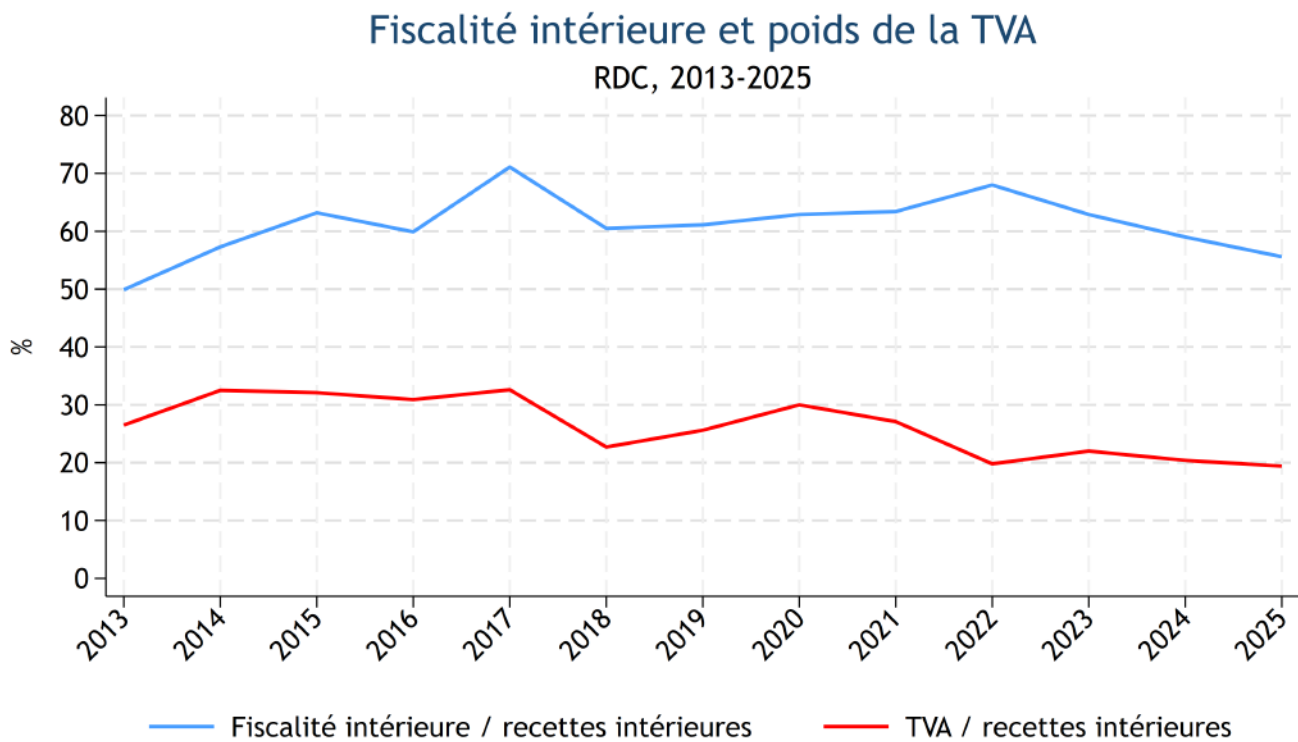


FIGURE 10 - Poids de la fiscalité intérieure et de la TVA dans les recettes publiques
Source : Lois de finances et données budgétaires. Calculs BDO DRC.

Dans cette perspective, le renforcement de la TVA intérieure ne constitue pas uniquement un enjeu de rendement budgétaire. Il s'agit également d'un enjeu de transformation progressive du modèle fiscal congolais, dans lequel les activités domestiques et la consommation intérieure sont appelées à jouer un rôle croissant dans la mobilisation des ressources publiques.

TVA et transition fiscale

Dans le contexte de la ZLECAf, le renforcement de la TVA intérieure apparaît comme un enjeu stratégique de transition fiscale. Cette évolution suppose toutefois de préserver la neutralité de l'impôt, de limiter la fragmentation de l'assiette et d'améliorer la crédibilité des mécanismes de remboursement des crédits TVA.

2. Rationalisation des dépenses fiscales

L'importance des dépenses fiscales liées à la TVA soulève des enjeux de soutenabilité budgétaire et d'efficacité économique. La multiplication des exonérations, taux réduits et régimes dérogatoires peut réduire le rendement potentiel de la TVA, complexifier le système fiscal et affaiblir la neutralité de l'impôt.

La rationalisation de ces dépenses suppose néanmoins des arbitrages délicats. Certaines exonérations poursuivent des objectifs économiques, sociaux ou sectoriels spécifiques. Leur suppression brutale pourrait affecter certains secteurs stratégiques ou entraîner des effets inflationnistes sur des produits sensibles.

Dans plusieurs cas, l'amélioration du fonctionnement des remboursements de crédits TVA pourrait contribuer à réduire progressivement certaines demandes d'exonérations. Une TVA plus crédible et plus neutre permettrait de limiter le recours à des régimes dérogatoires utilisés principalement pour éviter l'accumulation de crédits difficiles à rembourser.

Cette articulation entre remboursements, exonérations et neutralité fiscale constitue l'un des principaux enjeux de réforme du système de TVA congolais au cours des prochaines années.

3. Réforme des remboursements de crédits TVA

L'amélioration des mécanismes de remboursement des crédits TVA constitue probablement l'un des principaux défis futurs de modernisation de la TVA en RDC. À mesure que la fiscalité intérieure gagne en importance dans la mobilisation des recettes publiques, la qualité du système de remboursement devient un élément déterminant de la neutralité économique de l'impôt, de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du climat des affaires.

Dans un système moderne de TVA, les remboursements permettent d'éviter que l'impôt ne se transforme en charge financière pour les entreprises, notamment celles qui réalisent d'importants investissements ou qui sont orientées vers l'exportation. Ils jouent ainsi un rôle central dans le financement de l'investissement productif, la compétitivité des exportations et la crédibilité globale du système fiscal.

Les expériences internationales montrent que les réformes les plus efficaces reposent généralement sur une combinaison de plusieurs leviers complémentaires : recours accru à l'analyse-risque, segmentation des contribuables selon leur niveau de conformité, automatisation partielle des procédures, développement des contrôles ex post, réduction des délais administratifs et digitalisation des processus de vérification. L'objectif est d'accélérer les remboursements pour les contribuables les plus conformes tout en maintenant un niveau approprié de sécurisation des recettes publiques.

Cette orientation est cohérente avec les dispositions déjà prévues par la réglementation congolaise, qui distingue plusieurs catégories de contribuables selon leur profil de risque. Le défi principal réside donc moins dans l'existence du cadre juridique que dans sa mise en œuvre effective, sa prévisibilité et sa capacité à assurer des remboursements dans des délais compatibles avec les besoins de trésorerie des entreprises.

Une réflexion pourrait également être engagée sur les modalités d'alimentation et de gestion du compte dédié aux remboursements des crédits TVA. Dans plusieurs pays, l'existence de mécanismes de financement plus automatiques ou plus prévisibles contribue à sécuriser les remboursements et à limiter leur dépendance aux arbitrages de trésorerie de court terme. Pour la RDC, l'enjeu porte notamment sur la prévisibilité de l'alimentation du compte dédié, afin que les remboursements ne dépendent pas uniquement des arbitrages ponctuels de trésorerie.

Pour la RDC, l'enjeu ne consiste donc pas uniquement à accroître le volume des remboursements effectués. Il s'agit également de construire progressivement un système crédible, transparent et soutenable, capable de préserver la neutralité économique de la TVA, d'améliorer la confiance des opérateurs économiques et de renforcer la mobilisation durable des recettes intérieures.

Lecture BDO

À mesure que la TVA devient un pilier important de la fiscalité intérieure, la qualité du mécanisme de remboursement des crédits TVA pourrait devenir un indicateur central de crédibilité fiscale et de compétitivité économique.

Des remboursements plus rapides, plus transparents et plus prévisibles contribueraient non seulement à améliorer la trésorerie des entreprises et à soutenir l'investissement productif, mais également à réduire les demandes d'exonérations fiscales, à limiter la fragmentation de l'assiette taxable et à accompagner la transition progressive vers une fiscalité davantage fondée sur des assiettes larges et des mécanismes neutres.



Conclusion générale

La Taxe sur la Valeur Ajoutée occupe désormais une place centrale dans les finances publiques congolaises et constitue progressivement l'un des principaux piliers de la mobilisation des recettes intérieures. Les données analysées dans cette note montrent une progression soutenue des recettes TVA au cours de la dernière décennie, avec des recettes réalisées passant d'environ 932,5 milliards CDF en 2013 à plus de 5.904 milliards CDF en 2025. Cette évolution reflète à la fois l'élargissement progressif de l'assiette fiscale, l'amélioration relative du recouvrement et le rôle croissant de la fiscalité intérieure dans le financement de l'action publique.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte plus large de transformation des systèmes fiscaux dans les pays en développement. À mesure que l'intégration commerciale régionale progresse et que les économies deviennent davantage ouvertes, la capacité des États à mobiliser durablement des recettes domestiques apparaît comme un enjeu stratégique majeur de soutenabilité budgétaire et de financement du développement.

Dans cette perspective, la TVA apparaît comme un instrument central de transition vers une fiscalité davantage centrée sur les activités domestiques et la consommation intérieure. Toutefois, l'analyse montre également que l'efficacité économique et budgétaire de la TVA dépend largement de la qualité de son fonctionnement institutionnel et de la crédibilité de ses mécanismes de déduction et de remboursement.

L'un des principaux enseignements de cette note concerne précisément le rôle central des crédits TVA dans la neutralité économique du système. Les crédits TVA ne constituent ni une anomalie budgétaire ni une faveur fiscale accordée aux entreprises. Ils représentent une composante normale du fonctionnement d'une TVA moderne, en particulier dans les secteurs fortement exportateurs ou fortement investis.

Dans le cas de la RDC, les difficultés de remboursement peuvent toutefois générer plusieurs effets économiques importants. L'accumulation de crédits TVA non remboursés peut fragiliser la trésorerie des entreprises, accroître le coût implicite du capital, réduire la compétitivité des exportations et limiter certains investissements productifs. Cette problématique est d'autant plus importante que les paiements effectifs de crédits TVA ne représentaient plus que 0,5% des recettes TVA réalisées en 2025, contre 26,5% en 2015. Dans une économie où les besoins d'investissement demeurent importants, notamment dans les infrastructures, l'énergie, les industries extractives et la transformation locale, cette question revêt une importance particulière pour le climat des affaires.

L'analyse met également en évidence les interactions étroites entre crédits TVA, exonérations fiscales et fragmentation de l'assiette taxable. Lorsque les remboursements deviennent incertains ou insuffisamment fluides, les exonérations peuvent progressivement apparaître comme des mécanismes alternatifs de compensation. Cette dynamique peut contribuer à multiplier les régimes dérogatoires, à complexifier davantage le système fiscal et à réduire progressivement la neutralité économique ainsi que le rendement potentiel de la TVA.

Les données relatives aux dépenses fiscales illustrent également cette problématique. Les dépenses fiscales correspondent aux pertes de recettes résultant de dispositions dérogatoires au régime fiscal de référence, telles que les exonérations, exemptions, taux réduits ou autres mesures préférentielles accordées à certaines catégories d'activités, de produits ou de contribuables.

En 2024, les dépenses fiscales associées à la TVA représentent encore plus de 3.000 milliards CDF et le secteur minier concentre à lui seul près de 62,5% du manque à gagner total de TVA identifié. Cette évolution souligne l'importance croissante des arbitrages entre remboursement des crédits TVA, exonérations sectorielles et mobilisation des recettes publiques.

Parallèlement, l'importance persistante de la TVA collectée à l'importation montre que la transition vers une fiscalité intérieure pleinement consolidée demeure encore incomplète. Dans le contexte de la mise en œuvre progressive de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le renforcement durable de la fiscalité intérieure devrait progressivement devenir un enjeu encore plus important pour la soutenabilité des finances publiques congolaises.

Dans ce contexte, l'amélioration du fonctionnement de la TVA reposera sur plusieurs leviers complémentaires : le renforcement des mécanismes de remboursement des crédits TVA, la poursuite de la digitalisation fiscale, le développement de l'analyse-risque, l'interconnexion des administrations fiscales et douanières, la rationalisation progressive des dépenses fiscales ainsi que l'élargissement durable de l'assiette taxable. Ces différents chantiers apparaissent étroitement liés et devront être abordés de manière cohérente afin de préserver simultanément la neutralité économique de l'impôt, la mobilisation des recettes et l'attractivité de l'environnement des affaires.

Ainsi, la modernisation de la TVA congolaise ne constitue pas uniquement un enjeu technique de politique fiscale. Elle s'inscrit plus largement dans les défis de transformation de l'État fiscal, de mobilisation durable des ressources domestiques, de soutien à l'investissement privé et de financement du développement économique.

Dans cette perspective, l'amélioration progressive du fonctionnement de la TVA pourrait jouer un rôle central dans la construction d'un système fiscal plus efficace, plus transparent, plus neutre et davantage adapté aux transformations futures de l'économie congolaise. Plus qu'un simple mécanisme fiscal, le remboursement efficace des crédits TVA constitue l'un des fondements d'une fiscalité intérieure moderne, capable de concilier mobilisation durable des recettes, compétitivité des entreprises et attractivité économique.

Lecture BDO

La montée en puissance de la TVA dans les finances publiques congolaises traduit progressivement la transition vers une fiscalité davantage centrée sur les activités domestiques et la consommation intérieure. Toutefois, la soutenabilité de cette transformation dépendra largement de la capacité des autorités à préserver la neutralité économique du système, à améliorer la crédibilité des mécanismes de remboursement des crédits TVA et à limiter la fragmentation progressive de l'assiette fiscale.

Dans un contexte marqué par la ZLECAf, la digitalisation fiscale et les besoins croissants de financement du développement, la modernisation de la TVA pourrait ainsi devenir l'un des principaux leviers de transformation durable des finances publiques congolaises et d'amélioration de l'environnement des affaires.

Sources

- [1] République Démocratique du Congo. Ordonnance-Loi n°10/001 du 20 août 2010 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- [2] République Démocratique du Congo. Décrets, arrêtés et instructions administratives relatifs à l'application de la TVA, aux modalités de remboursement des crédits TVA et au fonctionnement du compte « TVA remboursable ».
- [3] République Démocratique du Congo. Code des impôts, éditions récentes et textes coordonnés.
- [4] République Démocratique du Congo. Code minier et règlement minier, versions en vigueur.
- [5] République Démocratique du Congo. Lois de finances et documents budgétaires (2013-2026).
- [6] République Démocratique du Congo. Rapports sur les dépenses fiscales, Ministère du Budget, éditions récentes.
- [7] Direction Générale des Impôts (DGI). Données statistiques, rapports et documents relatifs à la TVA et aux recettes fiscales intérieures.
- [8] Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA). Statistiques relatives à la TVA à l'importation et aux recettes douanières.
- [9] Banque Centrale du Congo (BCC). Rapports annuels, notes de conjoncture et publications statistiques.
- [10] Fonds Monétaire International (FMI). Rapports de consultation au titre de l'article IV et programmes économiques relatifs à la République démocratique du Congo.
- [11] Banque mondiale. Publications relatives à la mobilisation des recettes intérieures, à la TVA et aux finances publiques dans les pays en développement.
- [12] Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI). Travaux et analyses relatifs à la TVA, à la fiscalité indirecte et à la mobilisation fiscale dans les économies en développement.
- [13] Keen, M. (2013). The Anatomy of the VAT. IMF Working Paper.
- [14] Ebrill, L., Keen, M., Bodin, J.-P. & Summers, V. (2001). The Modern VAT. Fonds Monétaire International.
- [15] Bird, R. & Gendron, P.-P. (2007). The VAT in Developing and Transitional Countries. Cambridge University Press.
- [16] Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Consumption Tax Trends, éditions récentes.
- [17] Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF). Travaux relatifs à la TVA et aux administrations fiscales africaines.
- [18] African Tax Administration Forum (ATAF). Publications relatives à l'administration de la TVA et à la mobilisation des recettes intérieures en Afrique.
- [19] Union africaine. Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLE- Caf).
- [20] FMI, Banque mondiale, OCDE et ONU. Plateforme de collaboration sur la fiscalité : travaux relatifs à la mobilisation des ressources domestiques et à la TVA.

Sigles et abréviations

- ATAF:** African Tax Administration Forum
- BCC:** Banque Centrale du Congo
- BDO DRC Economic Insights:** Note d'analyse économique ou sectorielle produite par BDO DRC
- CREDAF:** Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales
- DGI:** Direction Générale des Impôts
- DGDA:** Direction Générale des Douanes et Accises
- FERDI:** Fondation pour les études et recherches sur le développement international
- FMI:** Fonds Monétaire International ICA Impôt sur le Chiffre d'Affaires LF Loi de finances
- OCDE:** Organisation de Coopération et de Développement Économiques
- PME:** Petite et Moyenne Entreprise
- TEMI:** Taux Effectif Moyen d'Imposition
- TVA:** Taxe sur la Valeur Ajoutée
- USD:** Dollar des États-Unis
- ZLECAF:** Zone de libre-échange continentale africaine

Annexe A. Annexes statistiques

Les annexes ci-dessous présentent les principales données statistiques mobilisées dans le cadre de cette note relatives à l'évolution des recettes TVA, aux crédits TVA, aux dépenses fiscales ainsi qu'à certaines transformations récentes de la structure des finances publiques congolaises.

Ces annexes complètent les analyses développées dans le corps principal de la note et fournissent des éléments quantitatifs détaillés relatifs au fonctionnement de la TVA en RDC.

A.1. Évolution des recettes TVA prévues et réalisées en RDC

TABLE 4 - Évolution des recettes TVA prévues et réalisées en RDC

Année	TVA prévue (Mds CDF)	TVA réalisée (Mds CDF)	Écart (Mds CDF)	Taux de réalisation (%)
2013	1 327,80	932,5	-395,3	70,2
2014	1 922,60	1 412,00	-510,6	73,4
2015	1 885,50	1 417,00	-468,5	75,2
2016	1 413,00	1 128,10	-284,9	79,8
2017	2 038,50	1 244,00	-794,5	61
2018	2 097,10	1 605,40	-491,7	76,6
2019	2 437,60	1 826,60	-611	74,9
2020	1 866,60	2 108,80	242,2	113
2021	3 113,50	3 156,90	43,4	101,4
2022	4 176,40	3 645,50	-530,9	87,3
2023	4 422,50	4 533,40	110,9	102,5
2024	5 309,00	5 768,40	459,4	108,7
2025	6 565,50	5 904,80	-660,7	89,9
2026	8 207,70	-	-	-

Source : Lois de finances, Ministère du Budget. Calculs BDO DRC.

A.2. Structure des recettes TVA

TABLE 5 - Structure des recettes TVA : TVA intérieure et TVA à l'importation

Année	TVA intérieure (DGI) (%)	TVA importation (DGDA) (%)	Part TVA intérieure (%)
2013	40,7	59,3	40,7
2014	41,5	58,5	41,5
2015	37,9	62,1	37,9
2016	50,1	49,9	50,1
2017	56,7	43,3	56,7
2018	57	43	57
2019	56	44	56
2020	58,2	41,8	58,2
2021	56,7	43,3	56,7
2022	60,9	39,1	60,9
2023	61,3	38,7	61,3
2024	65,5	34,5	65,5
2025	63,1	36,9	63,1

Source : DGI, DGDA, Ministère du Budget. Calculs BDO DRC.

A.3. Crédits TVA votés et paiements effectifs

TABLE 6 - Crédits TVA votés, paiements effectifs et taux d'exécution

Année	Crédits TVA votés	Paiements effectifs	Écart	Taux d'exécution
	(Mds CDF)	(Mds CDF)	(Mds CDF)	(%)
2015	632,1	375,8	-256,3	59,4
2016	383,7	106,8	-276,9	27,8
2017	200,7	0	-200,7	0
2018	251,2	103,1	-148,1	41
2020	28,8	0	-28,8	0
2021	467,6	0	-467,6	0
2022	263,5	97	-166,5	36,8
2023	265	0	-265	0
2024	285,2	0	-285,2	0
2025	103,4	27,6	-75,8	26,7
2026	143,4	-	-	-

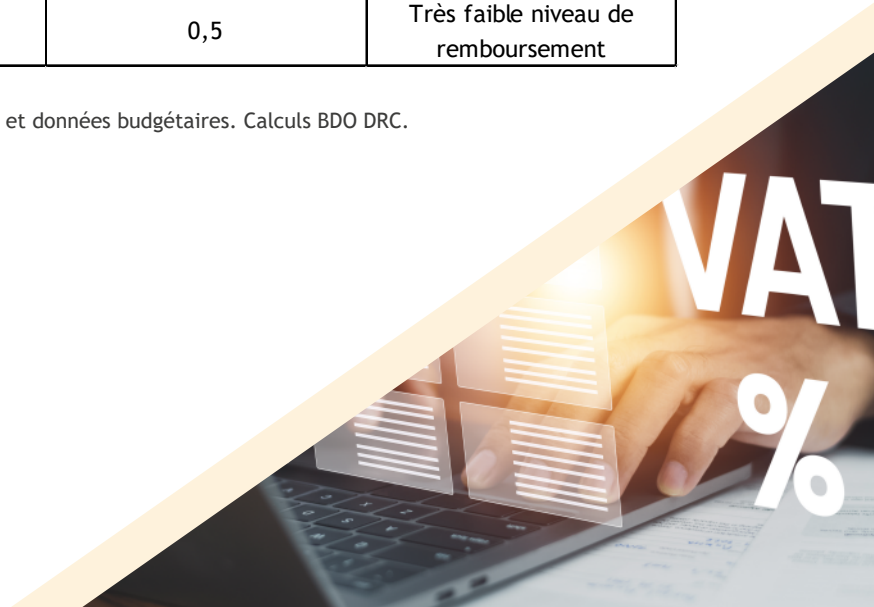
Source : Lois de finances et données budgétaires. Calculs BDO DRC.

A.4. Crédits TVA rapportés aux recettes TVA

TABLE 7 - Crédits TVA et paiements rapportés aux recettes TVA réalisées

Année	Crédits votés / TVA réalisée	Paiements / TVA réalisée	Observation
	(%)	(%)	
2015	44,6	26,5	Niveau élevé de remboursements
2016	34	9,5	Forte baisse des paiements
2017	16,1	0	Absence de paiements
2018	15,6	6,4	Exécution partielle
2020	1,4	0	Faible poids budgétaire
2021	14,8	0	Reprise des crédits votés
2022	7,2	2,7	Faibles remboursements effectifs
2023	5,8	0	Exécution nulle
2024	4,9	0	Exécution nulle
2025	1,8	0,5	Très faible niveau de remboursement

Source : Lois de finances et données budgétaires. Calculs BDO DRC.



A.5. Dépenses fiscales liées à la TVA

TABLE 8 - Dépenses fiscales totales et manque à gagner TVA

Année	Dépenses fiscales totales (Mds CDF)	Manque à gagner TVA (Mds CDF)	Part TVA (%)	TVA / recettes intérieures (%)
2022	6 525,70	3 931,70	60	19,8
2023	5 701,30	2 954,60	52	16
2024	7 018,40	3 005,90	43	11,4

Source : Rapports sur les dépenses fiscales. Calculs BDO DRC.

A.6. Dépenses fiscales minières liées à la TVA

TABLE 9 - Dépenses fiscales minières liées à la TVA

Année	Code minier (Mds CDF)	TVA associée (Mds CDF)	Minier / Total (%)	TVA minière / Minier (%)	TVA minière / TVA totale (%)
2022	734,9	482,9	11,3	65,7	12,3
2023	1 087,10	731,4	19,1	67,3	24,8
2024	2 243,60	1 878,10	32	83,7	62,5

Source : Rapports sur les dépenses fiscales. Calculs BDO DRC.

A.7. Principales réformes récentes relatives à la TVA

TABLE 10 - Principales réformes récentes relatives à la TVA

Année	Réforme	Principaux objectifs
2023	Renforcement de la facture normalisée	Amélioration de la traçabilité fiscale et réduction de la fraude
2024	Poursuite de la digitalisation fiscale	Renforcement du contrôle fiscal et amélioration du recouvrement
2025	Renforcement des dispositifs électroniques fiscaux	Amélioration du suivi des transactions et modernisation administrative
2026	Réforme des taux réduits (1 % et 5 %)	Restructuration des régimes réduits et ciblage sectoriel

Source : Lois de finances et textes fiscaux récents. Compilation BDO DRC.



A.8. Cadre réglementaire simplifié du remboursement des crédits TVA

Le remboursement des crédits TVA en RDC repose sur un mécanisme encadré par les textes légaux et réglementaires relatifs à la TVA. Le dispositif combine un principe général d'imputation des crédits sur les périodes suivantes et des possibilités de remboursement pour certaines catégories d'assujettis, notamment les exportateurs, les entreprises réalisant des investissements lourds, les entreprises minières et pétrolières en phase de développement, ainsi que les entreprises en cessation d'activités.

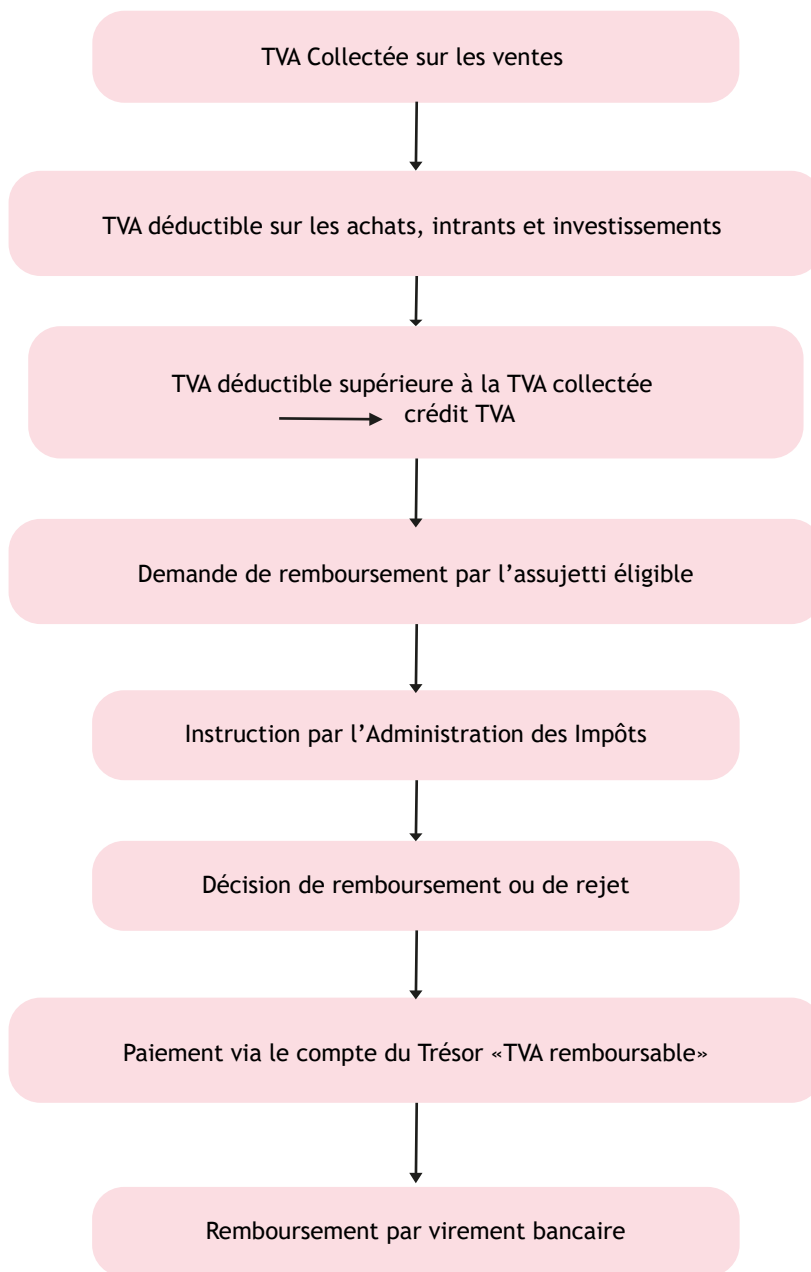


FIGURE 11 - Schéma simplifié du mécanisme de remboursement des crédits TVA

Lecture juridique simplifiée

Le cadre réglementaire prévoit que le remboursement des crédits TVA s'effectue par voie bancaire, après instruction de la demande par l'Administration des Impôts et décision de remboursement ou de rejet. Les modalités complémentaires prévoient également un traitement différencié selon le profil de risque du redevable, avec des délais indicatifs de 30, 60 ou 90 jours selon les cas.

Ce cadre confirme que le remboursement des crédits TVA est juridiquement prévu et organisé. L'enjeu principal porte donc sur l'effectivité du mécanisme, la disponibilité des ressources sur le compte dédié, la qualité du contrôle et la prévisibilité des délais de remboursement.

A.9. Délais indicatifs de remboursement selon le profil de risque

TABLE 11 - Traitement des demandes de remboursement selon le profil de risque

Profil de risque	Délai indicatif	Modalité de traitement
Faible risque	30 jours	Remboursement sans contrôle fiscal préalable systématique
Risque moyen	60 jours	Contrôle documentaire préalable et vérifications complémentaires
Risque élevé	90 jours	Contrôle approfondi et vérification sur place avant remboursement

Source : réglementation relative au remboursement des crédits TVA. Compilation BDO DRC.

A.10. Fonctionnement simplifié du compte «TVA remboursable»

Compte dédié aux remboursements de crédits TVA

La réglementation prévoit que les remboursements de crédits TVA sont effectués à partir d'un compte spécifique du Trésor dédié aux remboursements de TVA.

Ce mécanisme vise à sécuriser le financement des remboursements et à distinguer les opérations de remboursement des autres dépenses budgétaires de l'État.

En pratique, l'effectivité du dispositif dépend notamment :

- de l'alimentation effective du compte ;
- de la disponibilité de trésorerie publique ;
- de la qualité de l'instruction des dossiers ;
- du respect des délais réglementaires ;
- des capacités de contrôle de l'administration fiscale.

A.11. Principales catégories éligibles au remboursement des crédits TVA

TABLE 12 - Principales catégories d'assujettis pouvant solliciter un remboursement

Catégorie	Justification économique
Exportateurs	Application du taux zéro sur les exportations et accumulation structurelle de crédits TVA
Entreprises en phase d'investissement	TVA déductible importante sur les équipements et immobilisations
Entreprises minières et pétrolières	Poids des investissements et des exportations
Entreprises en cessation d'activités	Impossibilité d'imputer les crédits sur des opérations futures
Certaines entreprises publiques soumises à retenue à la source	Accumulation de crédits liée aux mécanismes de retenue TVA

Source : Code des impôts et textes relatifs à la TVA. Compilation BDO DRC.



À propos des auteurs



Yves AWA MUGUMA est Advisory Supervisor chez BDO RDC. Économiste du développement et ingénieur statisticien, il est titulaire d'un Master en Économie du développement, parcours Finances publiques, de l'École d'Économie CERDI (Université Clermont Auvergne, France). Ses travaux portent principalement sur les politiques macroéconomiques, les finances publiques et l'économie des ressources naturelles en Afrique. Il a collaboré avec plusieurs institutions de recherche et organisations internationales sur des questions liées à la gouvernance économique, aux régimes fiscaux des industries extractives et à la mobilisation des ressources domestiques.



Blaise MBATSHI est Country Senior Partner & Managing Director de BDO RDC. Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre National des Experts-Comptables (ONEC) et agréé par la Banque Centrale du Congo (BCC) auprès des sociétés financières, il cumule plus de 20 ans d'expérience en audit et en management consulting, avec des responsabilités de direction dans les domaines du conseil, de l'énergie et du secteur public. Ses domaines d'expertise couvrent notamment la gestion des risques, l'audit, le contrôle interne, la fiscalité et l'analyse économique. Il accompagne de nombreuses institutions et organisations dans le renforcement de leurs pratiques financières et de leurs cadres de gouvernance.



Elisée KILUBA est Managing Partner de BDO RDC. Fort de plus de vingt années d'expérience dans l'audit, la comptabilité et le conseil aux entreprises, il est aujourd'hui impliqué dans la gestion des missions de clients majeurs de BDO, comptant parmi les plus importants opérateurs miniers en RDC. Avant de rejoindre BDO, il a passé vingt années au sein du cabinet PwC, où il a exercé des responsabilités tant dans la supervision des missions que dans la gestion de la qualité au niveau régional. Au-delà des ressources naturelles et de l'énergie, son expertise couvre les services financiers, les infrastructures, la construction, les télécommunications et l'accompagnement des organisations publiques et privées.

A Propos de BDO

« BDO », « nous », « notre » et « nos » désignent une ou plusieurs entités parmi BDO International Limited, son réseau de cabinets membres indépendants (« le réseau BDO ») ainsi que leurs entités liées.

Le réseau BDO est un réseau international de cabinets indépendants d'expertise comptable, de fiscalité et de conseil, membres de BDO International Limited, qui fournissent des services professionnels sous le nom et la marque BDO (ci-après : « cabinets membres BDO »). BDO International Limited est une société britannique à responsabilité limitée par garantie. Elle constitue l'entité de gouvernance du réseau BDO.

La prestation de services au sein du réseau BDO est coordonnée par Brussels Worldwide Services BV, une société à responsabilité limitée constituée en Belgique. Chacune des entités suivantes – BDO International Limited, Brussels Worldwide Services BV et les cabinets membres BDO – est une entité juridique distincte et ne peut être tenue responsable des actes ou omissions des autres entités. Rien dans les accords ou règles du réseau BDO ne constitue ni n'implique une relation d'agence ou de partenariat entre BDO International Limited, Brussels Worldwide Services BV et/ou les cabinets membres BDO. Ni BDO International Limited ni aucune autre entité centrale du réseau BDO ne fournit de services aux clients.

BDO est la marque utilisée pour désigner le réseau BDO ainsi que chacun des cabinets membres BDO.

Copyright © 2026 BDO. Tous droits réservés. BDO République Démocratique du Congo, membre du réseau BDO